

Martino Calabretto

Le chef de train a été séduit par les nouvelles rames Cisalpino circulant entre Genève et Milan.

Page 3



Le nouveau président de la LPV

Rinaldo Zobebe pilote la sous-fédération SEV des mécaniciens depuis le 1^{er} janvier de cette année. Il dresse un premier bilan de son premier semestre de présidence.

Pages 6 – 7



Cheffe de gare

Christiane Borrat-Besson est cheffe de gare à Champéry sur la ligne de l'AOMC.

Page 20

Le personnel des Ateliers CFF de Bellinzone tire le bilan de la grève

Investir dans le futur

Nos collègues des Ateliers de Bellinzone destineront le solde des dons qu'ils ont reçus pour défendre les droits des ouvriers dans le secteur industriel tessinois.

Lors de la grève, les ouvriers des Ateliers CFF de Bellinzone ont reçu un impressionnant soutien financier qui s'est élevé à 1,38 million de francs. Une importante part de cet argent récolté a servi à partiellement compenser les pertes salariales des grévistes.

Il reste tout de même plus de 200 000 francs que les ouvriers des Ateliers de Bellinzone entendent investir par le biais d'une fondation ou d'une association dans le futur des droits des travailleurs du secteur industriel tessinois. Pages 10 – 11 – 12



Les grévistes ont obtenu un impressionnant soutien y compris financier de la part de la population.

Le SEV dit NON à la participation des retraités à l'assainissement de la Caisse de pensions CFF

Le président du VSLF déraile

Le président du VSLF Hubert Giger a déclaré à la presse que les retraités devraient participer à l'assainissement de la Caisse de pensions CFF. Pour le SEV et la LPV, c'est clair: sur ce point, Giger est complètement à côté de la plaque. Sa proposition est absurde pour deux raisons. Premièrement, c'est la Confédération qui doit les milliards manquant et non les retraités. Deuxièmement, les retraités parti-

cipent déjà à l'assainissement, dans la mesure où ils n'obtiennent aucune compensation du renchérissement – ceci déjà depuis 2004 et vu la situation de la caisse encore pour de nombreuses années.

Et voici une remarque du SEV à l'attention du président du VSLF: le fait de cibler une catégorie masque manifestement la perspective selon laquelle les membres du VSLF arrive-

ront aussi tôt ou tard à la retraite. En ce qui concerne les primes d'assainissements pour les actifs, la position du SEV reste inchangée: l'entier du paquet doit être ficelé d'une façon paritaire, c'est-à-dire que les CFF doivent y contribuer d'une façon au moins égale à celle du personnel.

pmo

EDITO

SALAIRE AU MÉRITE AVEC MALUS ? NON MERCI !

Les CFF ont à nouveau fait les gros titres: une responsabilité en cas de retard amènera directement une réduction de salaire, selon l'avis du CEO CFF Andreas Meyer publié dans le « SonntagsZeitung ». Dommage que cette déclaration ait été édulcorée le même jour par un communiqué car cela nous aurait beaucoup intéressés de savoir comment on allait dépister les coupables. Du moins pour les cas où les mécaniciens ne se sont PAS profondément endormis après être monté dans leur loc, ayant ainsi raté l'heure du départ...

Est-ce que tout cela n'est que du vent? Pas vraiment. Qu'Andreas Meyer ait fait des déclarations irréflechies ou non, il a soulevé un thème: le salaire au mérite, qu'il aimerait introduire « tout doucement » dans les prochaines négociations CCT. C'est étonnant puisque le système de salaire actuel des CFF comporte déjà une composante liée à la prestation. Mais pour l'instant, et c'est là où le bât blesse, sans malus. C'est de cela qu'il est justement question.

Le SEV a déjà dit clairement ce qu'il pense à ce sujet. Mais si les CFF voient effectivement des possibilités de réaliser des économies en réduisant les salaires, ils doivent aussi signaler « tout doucement » sur quels salaires le potentiel d'économies est le plus grand.

Barbara Spalinger,
vice-présidente SEV

EN VITESSE

NYON

■ En 2008, le train Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM) a transporté 1,11 million de voyageurs contre 1,04 million en 2007, soit une hausse de 7,1%. Durant le Paléo Festival, le NStCM fait le plein.

MÉCANICIENS

■ Les CFF prévoient de former au total 180 nouveaux mécaniciens de locomotive en 2010. Le personnel d'accompagnement des trains se renforce aussi, avec un total de 125 postes et 25 aspirants sont en formation à la police ferroviaire.

CEVA

■ Les partisans du CEVA (ligne ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) ont reçu une bonne nouvelle le 1er juillet. Le Conseil fédéral s'est engagé à ne pas lâcher ce projet malgré ses surcoûts liés aux améliorations réclamées par la communes. La facture a grimpé de 950 millions à 1,5 milliard. La part de la Confédération était jusqu'ici fixée à 550 millions. Elle risque bien de prendre l'ascenseur.

Moins de bruit

■ En dix ans, les CFF ont équipé les deux tiers de leurs wagons marchandises de freins en matière synthétique. Les riverains des voies de chemins de fer ont ainsi vu diminuer les nuisances sonores.

Cornavin

■ La Ville de Genève et les CFF ont conclu un accord réglant leur différend dans le secteur de la Gare de Cornavin. Il prévoit un moratoire de trois ans sur les projets immobiliers du quartier des Grottes ainsi que le retrait des recours déposés contre la rénovation de la gare.

Energie

■ Le Conseil d'administration des CFF a approuvé l'introduction d'un nouveau système de management de l'énergie. Ce système sera opérationnel en 2012 et permettra d'assurer l'approvisionnement en courant nécessaire au chemins de fer. L'investissement s'élève à 21 millions de francs.

Accord entre la sous-fédération PV et les CFF

Les pensionnés entendus

Entre la sous-fédération des pensionnés (PV) du SEV et les CFF, des rencontres régulières auront lieu à l'avenir. Un accord à ce sujet a été signé.

« Nous sommes tous des ambassadeurs des transports pu-

blics en général et de l'entreprise des CFF en particulier » déclare Ricardo Loretan, président central PV depuis le début de l'année. Les pensionnés sont très attachés à leur ancien employeur, c'est pourquoi il est normal que l'entreprise fasse preuve d'un certain respect. Pour montrer leur estime, les CFF

sont d'accord d'effectuer des échanges réguliers avec la PV. Le CEO Andreas Meyer et le chef du personnel Markus Jordi ont signé un accord dans ce sens avec le président SEV Giorgio Tuti et le président central PV Ricardo Loretan. A l'avenir, des rencontres devront avoir lieu une à deux fois par année entre la PV et

la direction du personnel ; le président SEV pourra aussi être invité. « Nous avons deux demandes principales: la compensation du renchérissement sur les rentes et des améliorations pour les FVP » explique Ricardo Loretan. L'accord précise que les CFF donneront suite aux revendications des pensionnés pour autant que celles-ci soient réalistes et supportables sur le plan économique.

Concernant les rentes, les perspectives d'une compensation du renchérissement sont plutôt sombres: la Caisse de pensions CFF ne peut pas octroyer d'augmentation tant qu'elle n'a pas de réserve, et les CFF ont besoin de l'argent en premier lieu pour tenter de renflouer la Caisse de pensions. Raison de plus pour les pensionnés de participer à la manifestation du 19 septembre à Berne, afin d'augmenter la pression sur le Conseil fédéral et le Parlement pour un refinancement correct.

Pour les facilités de voyage, Ricardo Loretan est confiant: « Nous formulons prochainement nos revendications et espérons obtenir une amélioration ».

pmo



Satisfaction générale après la signature de l'accord. Depuis la droite : Ricardo Loretan, Giorgio Tuti, Andreas Meyer et Markus Jordi.

Jeu inacceptable du chef suprême des CFF

Andreas Meyer scandalise la base

Imputer les retards à des personnes ou à des services spécifiques: avec cette proposition irréfléchie, le chef des CFF Andreas Meyer a infligé une profonde frustration à son personnel.

Imputer les retards à des personnes ou à des services spécifiques: avec cette proposition irréfléchie, le chef des

CFF Andreas Meyer a infligé une profonde frustration à son personnel. « Réduction de salaire en cas de retard » a titré le SonntagsZeitung du 12 juillet. Un article paru dans la presse du dimanche a rarement soulevé une aussi grande vague de réactions au SEV: durant des jours, le secrétariat syndical a été submergé de mails de membres scandalisés.

Le service de presse des CFF a bien essayé d'apporter une précision ce dimanche-là,

afin d'atténuer les propos du chef, et lui-même a également tenté de calmer le jeu en envoyant un mail aux cadres, mais le mal était fait.

Le président SEV Giorgio Tuti a répété dans de nombreuses interviews radiophoniques ce qu'il a déjà déclaré dans le SonntagsZeitung: « Dans un système aussi complexe que celui des chemins de fer, il est impossible d'imputer un retard à un seul coupable. » Mais l'ex-

plication livrée après-coup par Andreas Meyer, disant qu'il ne voulait pas mettre la faute sur des personnes mais plutôt sur des services, est également mal reçue par la base. Ce sont bien souvent des problèmes techniques qui sont la cause des retards. Et de plus en plus de perturbations surviennent pour raisons techniques, parce l'entretien est bâclé à cause du manque de temps ou que la prévention est supprimée

pour réaliser des économies. « Est-ce que les salaires des responsables des CFF seront réduits en conséquence ? » demande le SEV dans une de ses infos.

Pour les négociations CCT de l'année prochaine, la proposition d'Andreas Meyer doit être interprétée comme un signal. « Le SEV est armé pour ces négociations et présentera ses propres revendications » souligne Giorgio Tuti.

Peter Moor

Mise en service de la nouvelle génération de Cisalpino ETR 610

Les cheminots sont confiants

Les Cisalpino de la deuxième génération ont commencé à circuler entre Genève et Milan. Les nouvelles compositions séduisent les cheminots helvétiques qui les ont testées.

« Cela fait deux ans que j'effectue les tests sur cette nouvelle génération de trains Cisalpino et je peux garantir que c'est du très bon matériel. » Franz Rindlisbacher est mécanicien CFF, spécialiste des essais du nouveau matériel roulant sortant aussi bien des usines Siemens, Stadler ou Alstom. Jeudi 16 juillet, lors de la présentation à la presse du Cisalpino ETR 610, c'est lui qui était aux commandes pour effectuer l'aller retour entre Lausanne et Sion.

Finis les couacs ?

Dans la cabine de conduite, Franz Rindlisbacher était assisté par son collègue mécanicien Max Ruoff. Ce dernier a également testé le Cisalpino II et il en est aussi très satisfait: « Pour moi, conduire un Cisalpino ETR 610, c'est comme conduire une belle Audi après avoir roulé qu'avec des VW. » Franz Rindlisbacher complète les propos de son collègue: « La cabine de conduite est high-

DEUX ANS DE RETARD... 38 MINUTES DE GAIN SUR LA LIGNE DU SIMPLON... LA LIGNE DU GOTHARD QUANT À ELLE DOIT ENCORE ATTENDRE LES HOMOLOGATIONS



Les rames Cisalpino sont fabriquées à Savigliano (Cuneo) dans le Piémont. Une usine Fiat Ferroviaria reprise en 1999 par Alstom. La force de la deuxième génération de Cisalpino, c'est qu'elle allie la technologie

des rames pendulaires Fiat à l'expérience de la vitesse TGV. La faiblesse, c'est que ces rames sont livrées avec deux ans de retard... Sur les quatorze rames Cisalpino II qui circuleront entre la Suisse et l'Italie, trois

trains, le parcours entre Genève et Milan est raccourci de 38 minutes. Avec Cisalpino II, les deux villes sont reliées en 3 h 50.

AC

tech, silencieuse et confortable; lorsqu'on roule à 160 km/h, on ne s'aperçoit pas de la vitesse, il n'y a pas de vibrations. » Alors, toute cette polémique qui entache Cisalpino, vérité ou intox ? « Il y a effectivement des couacs techniques avec les Cisalpino de la première génération, lance Franz Rindlisbacher, mais je le répète, en deux ans de tests intensifs, je n'ai jamais rencontré un problème majeur, jamais j'ai dû me faire remorquer ».

Design et confort

Martino Calabretto est chef de train attaché au dépôt de Brigue. Il a accompagné les participants lors de la conférence de presse du voyage Lausanne - Sion. Il appuie les propos de ces deux collègues mécaniciens. « L'ancienne génération de Cisalpino a certes connu quelques difficultés techniques. Et le fait de retirer les Cisalpino ETR 470 pour les faire rouler en Suisse Orientale et les remplacer sur la ligne du Simplon par

d'anciennes voitures CFF ou Trenitalia n'a pas arrangé les choses. Mais ce nouveau matériel est formidable. Regardez ce design et ce confort. C'est magnifique ! J'ai bonne confiance dans le succès de ce train. » Martino Calabretto a suivi une formation dispensée par les techniciens d'Alstom pour bien connaître les ETR 610. A son tour, il forme des agents CFF qui contrôleront les titres de transport entre Genève et Domodossola. « La principa-

lité pour nous, c'est de gérer l'information sur les écrans, ainsi que le système électronique de réservation des places, les légendaires étiquettes jaunes étant remplacées par des tableaux électroniques. »

Les trois cheminots interrogés - Franz Rindlisbacher, Max Ruoff et Martino Calabretto - sont affiliés au SEV. Raison de plus pour les croire sur parole !

Alberto Cherubini



Franz Rindlisbacher (en premier plan) et Max Ruoff dans la cabine de conduite du Cisalpino ETR 610.



Martino Calabretto est séduit par les nouvelles rames Cisalpino.

Caisses de pensions CFF/Ascoop : La bataille sera chaude !

La saga de l'assainissement de la Caisse de pensions CFF se poursuit. D'ici la fin de l'année, le département des finances devra élaborer « un message relatif à une contribution fédérale de 1148 millions » pour la seule caisse CFF. C'est mieux que les 600 millions prévus initialement, mais on reste loin des 3,4 milliards nécessaires. Dans le même communiqué, le département des finances « attend, de la part des CFF et de leurs collaborateurs qu'ils fournissent une contribution complémentaire substantielle ». Et maintenant il proposerait selon un journal du dimanche alémanique (12 juillet) une baisse de salaires de 2,5% et une élévation de l'âge de la retraite, mesures qui ne toucheraient que les collaborateurs ! Pour Monsieur Merz, la cible est claire, les cheminots. A ce stade de l'affaire, il est urgent de faire le point le plus calmement possible.

Maintenant, le Conseil fédéral ne parle plus du tout de l'Ascoop, alors qu'il avait lui-même lié les deux cas lors de la procédure de consultation. Que cache ce silence? Sans doute, une nouvelle tentative de report de charges sur les cantons. La méthode est simple: le département Couchepin exige un assainissement accéléré des caisses des transports publics, alors que le département Merz freine simultanément des quatre fers pour la part de la Confédération.

Ainsi, dans le cas de l'Ascoop, les autres collectivités publiques copropriétaires, cantons et communes, sont contraintes de passer à la caisse en priorité et la Confédération peut renvoyer sa contribution à la Saint-Jamais... Tout l'art de refiler les patates chaudes à d'autres. Comme pour la caisse CFF. Et comme pour celle-ci, le personnel est dans le viseur à côté des cantons.

Il faut rappeler encore et toujours qu'en 1999 lors de la libéralisation des CFF, le Conseil fédéral par la voix de Monsieur Villiger avait déclaré que la Confédération remplirait toutes ses obligations patronales permettant à la caisse CFF d'assurer la continuité de ses activités à des conditions égales aux autres caisses publiques fédérales. Monsieur Villiger a quitté le Conseil fédéral, les caisses de Swisscom, puis de la Poste ont été soit assainies complètement, soit sont en cours d'assainissement. Par ailleurs, la Confédération a payé cash pour l'assainissement des caisses de retraite de ses entreprises RUAG (500 millions) et Skyguide (100 millions), y compris en libérant du poids des anciens retraités fédéraux, concurrence internationale oblige. En effet la première est une multinationale de l'armement et la seconde doit offrir des conditions de travail, donc une caisse de retraite, de niveau européen, faute de quoi les contrôleurs du ciel fuient vers des cieux plus attrayants. Or, pour les entreprises de transports publics, la situation est la même. Cargo CFF et Cargo BLS sont soumis de plein fouet à la concurrence internationale depuis des années, alors que le trafic des voyageurs le sera dès

l'année prochaine. Comment les entreprises suisses, à commencer par les CFF et le BLS (à l'Ascoop), peuvent-elles faire face aux concurrents étrangers avec le poids des retraités hérités des anciens statuts? Pourquoi les cheminots devraient-ils payer davantage que leurs collègues de la Poste, de la RUAG, de Skyguide?

Le message du Conseil fédéral sur l'assainissement de la caisse CFF se traitera au mieux en mars et juin 2010 aux Chambres fédérales. Hasard ou non, le conseil des Etats abordera « la refonte du système de financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public » lors de la prochaine session de septembre. Le thème intéresse au plus au point les cantons, puisque, pour une bonne part, il s'agit de l'assainissement à long terme de leurs propres caisses. Jusqu'à présent les deux thèmes étaient séparés. Ils vont se rejoindre inmanquablement, par comparaison, ce qui a priori est une bonne chose. A noter que la NZZ du 10 juillet a publié un article intéressant par son objectivité « les problèmes des caisses de pensions des transports publics et les possibles propositions de solutions ». On peut y lire, entre autre, que les deux caisses CFF et Ascoop ont moins perdu en 2008 que les autres suite à la crise financière. La meilleure preuve qu'elles sont gérées efficacement.

Pour contrer les manœuvres de Monsieur Merz, le SEV a de solides cartes politiques à jouer. Et bien sûr toutes les cartes syndicales. A propos, que vont faire les CFF et toutes les entreprises de transports publics pour défendre leur personnel, leur capital humain? Là est la grande question.

Michel Béguelin

**Toutes et tous à Berne
le samedi 19 septembre pour défendre
notre pouvoir d'achat
et lutter contre la détérioration
de nos rentes !**

Chemins de fer du Jura

Les CJ ne connaissent pas la crise

La 65^e assemblée générale des actionnaires des CJ s'est tenue jeudi 26 juin en présence de 43 actionnaires représentant le 92,52% des voix.

L'excellent résultat de l'exercice 2008 ainsi que les mesures en faveur de la caisse de pension de l'entreprise ont constitué les points forts de ce rendez-vous annuel.

La progression continue de la fréquentation des voyageurs sur les différentes lignes de trains et bus des Chemins de fer du Jura constitue une réelle satisfaction. Il plaie de constater que les CJ figurent parmi les partenaires incontournables de l'économie régionale, dans le domaine de la mobilité publique et du tourisme en particulier.

Durant l'année passée près de 1 766 249 passagers ont emprunté le réseau CJ.

JPM



Durant l'été, les CJ font des offres spéciales afin de marquer le coup à l'occasion du 125^e anniversaire de la compagnie.

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE ASCOOP, RÉSERVES CONSTITUÉES

Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de la compagnie ont informé l'assemblée de leurs préoccupations quant à la situation de l'Ascoop, et annoncent que les CJ feront face à leurs obligations. Le conseil d'administration a décidé d'augmenter à hauteur de 4 millions de francs (amélioration de 3 340 000.– francs) la réserve en faveur de l'assainissement de la caisse de pension de l'entreprise, membre de l'Ascoop.

Prélevé sur les réserves libres et pour pertes futures, selon les directives de l'OFT, ce provisionnement ne sera pas immédiatement versé mais servira au bouclage de l'exercice 2008, cela pour répondre aux exigences légales en la matière.

À la fin de l'année passée, le taux de couverture de la caisse CJ est passé à 69,19% alors qu'il devait être consolidé à 79,52% selon le plan d'assainissement. Messieurs Jeanbourquin et Bregnard préviennent qu'il n'est pas impossible que des mesures plus tangibles devraient être prises.

S'exprimant à son tour devant les actionnaires, le président de la section SEV Jean-François Milani, également président de la commission paritaire de prévoyance de l'Ascoop salue la décision prise par les dirigeants des CJ. Il rappelle également le mandat donné au Conseil fédéral par le Parlement sur l'assainissement des caisses de pensions CFF et de l'Ascoop lors du rejet de la réforme 2 de la loi sur les chemins. Le Conseil fédéral vient de décider un soutien à l'une tout en négligeant l'Ascoop. La direction CJ et l'UTP sont invités, aux côtés du SEV, à maintenir la pression au niveau fédéral pour exiger un financement équitable des deux caisses de pensions.

Avec une augmentation enregistrée de 68 770 voyageurs sur le rail et 26 005 sur les lignes de bus, les recettes nettes sont donc bonifiées d'une plus-value de 6%, ce qui fait dire à Georges Bregnard, directeur, « que notre compagnie ne connaît pas la crise »!

Le résultat d'exploitation boucle même avec un excédent des produits de 586 034 francs (sur une note de 27 millions de francs). L'enveloppe des pouvoirs publics reste stable, l'indemnité des commanditaires s'élevant à plus de 16 millions de francs. Les charges du personnel ont diminué par rapport à l'année précédente de 160 000 francs. L'occasion pour Maxime Jeanbourquin, président du conseil d'administration, de remercier l'ensemble des 149 collaborateurs (+3) de son savoir-faire et son engagement sans faille.

Défis d'avenir

Dans la ligne de mire des CJ, un grand défi sera d'être opé-

rationnel dès 2010 afin de garantir le transport des déchets de la chimie bâloise en Ajoie. Propriétaires et exploitants de la ligne à voie normale de Porrentruy à Bonfol, les CJ pourront démontrer ainsi leurs compétences et l'efficacité de leurs prestations au niveau suisse et même européen. L'enjeu est de taille avec environ 150 000 tonnes de déchets à évacuer vers l'Allemagne entre 2010 et 2014.

Delémont en point de mire

Le raccordement des CJ à Delémont reste l'option stratégique numéro un de l'entreprise. Plus encore que de gagner du temps entre La Chaux-de-Fonds et Delémont, la nécessité est bien d'accrocher son réseau à celui des lignes CFF, plus spécialement à garantir son ancrage sur celui des grandes lignes suisses et européennes. Ceci est absolument essentiel, affirme Monsieur Bregnard, afin de garantir la pérennité de l'entreprise.

Autre défi plutôt sympathique, l'année du 125^e anniversaire de la compagnie sera célébrée dès la rentrée d'août. A suivre.

Jean-François Milani

INFO

Billet à 5 francs

Dans le cadre du 125^e anniversaire de la compagnie, un billet spécial journalier valable pour l'ensemble des trains/bus du réseau est mis en place pour la somme de fr. 5.–. Il est valable les jeudis, samedis et dimanches des mois de juillet et août 2009.

Vendredi 21 août 2009: journée officielle du 125^e. Afin de commémorer la date d'anniversaire, un voyage du « Train à vapeur des Franches-Montagnes » circulera spécialement le vendredi 21 août 2009 du Noirmont (départ à 14h30) à Tavannes.



“ La pression sur le lieu de travail est une menace pour le personnel et la sécurité. ”

Rinaldo Zobeles, président central LPV

Rinaldo Zobeles tire le bilan après six mois de présidence LPV

« Les jeunes mécaniciens de locomotives gagnent trop peu! »

Au début de l'année, Rinaldo Zobeles a repris la présidence de la sous-fédération du personnel de locomotives (LPV), succédant à Peter Merz. Nous avons recolté ses impressions issues des premières expériences et des résultats obtenus jusqu'ici.

contact.sev: Comment se sont passés tes débuts en tant que président central ?

Rinaldo Zobeles: Ce fut assez rude. Je suis parti de rien. Bien qu'ayant été membre de la CoPe surface, je n'avais auparavant aucune fonction à la LPV et lors de la transmission des dos-

siers, Peter Merz n'a bien sûr pas pu tout m'expliquer dans les détails. Il faut avoir une vue d'ensemble sur une quantité de dossiers et assister à une multitude de séances et d'assemblées. Je participe volontiers aux assemblées car c'est l'occasion d'avoir un contact direct

avec les membres. Il y a aussi beaucoup de documents à lire. On pourrait comparer cette fonction à un travail à 50 pour-cent qui doit être réalisé surtout sur le temps libre.

Est-ce que tu t'es fixé des objectifs?

Je veux traiter et conclure les affaires si possible à satisfaction des membres. Cela est parfois difficile car les entreprises ferroviaires ne sont pas toujours disposées à faire des concessions pour le personnel. Les excuses qu'on nous avance constamment deviennent insupportables. Souvent, on convient d'une chose qui est ensuite remise en question en prétendant qu'il s'agit d'un malentendu.

La LPV est en train de se réorganiser. Où en êtes-vous actuellement ?

En mai dernier, l'assemblée des délégués a donné son feu vert. D'ici à la fin de l'année, le projet sera prêt à être appliqué. Jusqu'à l'assemblée des délégués du printemps prochain, nous aurons encore le temps de procéder à des corrections.

Quelles mesures sont prévues ?

Le comité central sera réduit afin qu'il puisse travailler de manière plus professionnelle et réagir plus vite. Selon les affaires traitées, le comité ne devra

plus se réunir au complet mais seuls les responsables des ressorts concernés se rencontreront. Ces ressorts seront la division Voya-

ment pas suffisant au vu de nos responsabilités et de nos horaires irréguliers. Il ne faut pas être devin pour savoir ce qu'il va se passer

“ La direction des CFF a fixé unilatéralement des indemnités pour la conduite à l'étranger, par exemple en direction de Bellegarde. ”

geurs des CFF, CFF Cargo, le BLS et le RhB. La nouveauté est que les agents de conduite des compagnies privées pourront aussi intégrer la LPV s'ils le désirent.

Qu'est-ce qui t'a tenu en haleine jusqu'à maintenant?

La division Voyageurs des CFF veut introduire contre notre gré la formation de mécaniciens de locomotives régionaux. Elle a aussi refusé notre demande de négociations complémentaires sur les réglementations sectorielles de la durée du travail (BAR). La direction des CFF a fixé unilatéralement des indemnités pour la conduite à l'étranger, par exemple en direction de Bellegarde. Une discussion doit avoir lieu à ce sujet. Autre thème d'actualité: le problème des bas salaires des mécaniciens de locomotives durant et après la formation. Le niveau peu élevé des salaires initiaux de manière générale aux CFF est étonnant. Un revenu annuel de 60 000 francs n'est vrai-

lorsque l'économie privée ira mieux...

Tu as sûrement aussi eu beaucoup à faire avec CFF Cargo ?

Avec Cargo, nous avons pu adapter les BAR de manière satisfaisante. Avec le recul du trafic découlant de la conjoncture, des solutions ont dû être recherchées pour les collègues sous-occupés, et la division Voyageurs a prêté main forte. D'autres problèmes liés à la répartition du personnel ont causé en outre une vague de mauvaise humeur aux CFF.

Aux CFF, les négociations sur la CCT sont prévues pour l'année prochaine. Quelles sont les exigences de la LPV ?

Dans le domaine du temps de travail, nous aimerions aplanir les ambiguïtés de l'entreprise en défaveur du personnel, concernant en particulier la comptabilisation des heures, les tableaux de service, la répartition du personnel, les jours libres, la répartition des équipes, les tours de repos, etc. Il est

BIO

Rinaldo Zobeles est né le 7 novembre 1962 à Liestal. Ses parents sont originaires du nord de l'Italie. Il a suivi sa scolarité à Reiden et Nebikon (LU) et a voulu être mécanicien de locomotives depuis toujours. Comme cela n'était pas possible tout de suite, il a commencé en 1979 une formation de contrôleur aux CFF et après quelques mois, il est devenu membre du SEV. Il a travaillé en tant qu'agent de train au dépôt à Lucerne et environ six mois à Bellinzzone. En 1993, il a passé son examen de chef de train. A presque 40 ans, il est enfin parvenu à réaliser son rêve d'enfant : de février 2001 à janvier 2002, il a suivi à Aarau la formation de mécanicien de locomotives. En 2003, il a été engagé au dépôt de Bâle sur le trafic longue distance. Il vit avec sa femme, sa fille (11) et son fils (8) à Grosswangen LU.

Il y a quatre ans, son fils est tombé malade, il a eu une leucémie. Après une greffe de moelle, il se trouve maintenant sur la voie de la guérison. Cette expérience difficile a sensibilisé Rinaldo Zobeles aux questions syndicales, entre autres parce qu'il s'était trouvé en situation de minus massif sur le plan des heures de travail. De juillet 2007 à fin 2008, il s'est engagé dans la commission du personnel. Dès janvier 2009, il est président central LPV. Depuis, il n'a malheureusement que très peu de temps à accorder à sa famille.

Fi



INTERVIEW



Rinaldo Zobele a travaillé plus de vingt ans comme contrôleur avant d'accomplir son rêve d'enfant de conduire des trains.

« LAISSEZ LES RETRAITÉS TRANQUILLES »

Que penses-tu de la proposition du président du VSLF de charger les retraités de l'assainissement de la Caisse de pensions CFF ?

Je trouve que ceci est une idée irréfléchie ; nos collègues retraités ont travaillé toute leur vie durant pour leur rente. Ils ne peuvent déjà pas compter sur une compensation du renchérissement et doivent donc réellement s'accommoder à vivre avec toujours moins d'argent.

Si j'étais retraité, je ne souhaiterais pas qu'on m'impose une telle ineptie ! Mais ce n'est pas la première fois que le VSLF bafoue la solidarité.

Le recrutement des membres est une grande priorité du SEV. Que fait la LPV ?

La LPV a la possibilité d'aller se présenter dans les classes d'aspirants à login, nous établissons là un premier contact avec les jeunes mécaniciens de locomotives actifs dans les diverses entreprises. Un argument important en faveur d'une adhésion au SEV reste l'assistance judiciaire professionnelle que chacun devrait avoir avant de monter dans une loc.

Comment recrutez-vous des membres dans les nouvelles entreprises ferroviaires comme UTL ou RTS ?

Nous essayons d'entrer en contact avec le personnel, ce qui est relativement difficile étant donné qu'il est disséminé un peu partout. Les atteintes contre la loi sur la durée du travail sont souvent découvertes par hasard. Pour l'une ou l'autre entreprise, c'est naturellement très lucratif si

de telles atteintes ne sont pas découvertes. Certaines entreprises exercent une pression sur leur personnel afin qu'il n'entre pas en contact avec un syndicat.

A qui les mécaniciens de locomotives peuvent-ils s'adresser s'ils doivent effectuer des services qui portent atteinte à la LDT ?

Ils peuvent s'adresser à la LPV ou au SEV, et nous annonçons ensuite le cas à l'Office fédéral des transports (OFT). La confidentialité est assurée. Des copies des tableaux de service doivent être si possible fournies. On peut aussi s'annoncer directement à l'OFT mais c'est mieux d'en avertir la LPV et le SEV.

La LPV et les CFF ont négocié il y a un an et demi un modèle de retraite partielle. Où en est ?

Le sous-effectif actuel a fait passer ce dossier à l'arrière-plan. Mais les personnes intéressées peuvent faire une demande aux CFF. Au trafic

voyageurs, nous accumulons actuellement les heures supplémentaires, bien qu'à cause de la crise économique, des collègues de Cargo travaillent aussi chez nous. La pression ressentie actuellement avec le surcroît de travail et les tours impossibles a des conséquences sur la santé des collègues et l'état de stress permanent est dangereux pour la lecture des signaux.

Visiblement, beaucoup de départs à la retraite sont prévus prochainement au service

» Le projet de raccourcir la formation dans le but d'avoir plus rapidement des mécaniciens aptes à travailler, comme cela est déjà le cas à Bâle, est absolument irresponsable ! «

voyageurs des CFF?

Pour compenser ces départs et afin de pouvoir assumer l'augmentation de la productivité prévue, le trafic Voyageurs doit former chaque année au moins 160 nouveaux mécaniciens.

Malgré une offensive de recrutement de personnel, il n'y a de loin pas assez de classes formées; c'est surtout au niveau des salaires que le bât blesse. Si l'économie repart, les CFF ne pourront pas éviter une correction salariale massive vers le haut, en particulier chez les jeunes mécaniciens. Ceci afin que les gens restent. Le projet de raccourcir la formation dans le but d'avoir plus rapidement des mécaniciens aptes à travailler, comme cela est déjà le cas à Bâle, est absolu-

ment irresponsable. Les nouveaux doivent être formés correctement pour leurs tâches et ne peuvent pas suivre un programme éclair, cela aussi dans le respect de la sécurité.

Interview: Markus Fischer

important que tout le monde s'engage pour la CCT et que tous tirent à la même corde.

« Soulager » les chefs des mécaniciens de locomotives et des agents de train ?

Atteintes inadmissibles à la loi sur la durée du travail et son ordonnance

Les CFF ne peuvent pas exiger des chefs du personnel de locomotives (CLP) et du personnel des trains (CZP) qu'ils renoncent à noter les heures car cela porte atteinte à la loi sur la durée du travail (LDT) et son ordonnance (OLDT).

Le SEV est depuis longtemps en bagarre avec OP-ZF sur cette question et a toujours fait mention des dispositions légales : la LDT exige que pour tous les collaborateurs qui lui sont soumis, un tableau de service soit élaboré, avec une représentation

graphique du temps de travail quotidien. Comme les CLP et les CZP travaillent ré-

gulièrement dans leur profession d'origine en tant que mécanicien de locomotives

ou agent de train, il faut pouvoir prouver pour eux aussi en tout temps que la LDT et

aux collaborateurs pour atteindre l'objectif fixé ne joue aucun rôle. En réalité, un su-



Comme leurs subordonnés, les chefs du personnel des locomotives et du personnel des trains travaillent régulièrement dans leur profession d'origine en tant que mécanicien ou agent de train. C'est pourquoi il faut en tout temps garantir le respect de la LDT et l'OLDT.



GESTION D'ÉVÉNEMENTS BASÉE SUR LE « VOLONTARIAT » ET LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Les chefs du personnel des locomotives (CLP) et des trains (CZP) sont tenus d'être disponibles durant leur temps libre et les week-ends, selon une liste des priorités et si nécessaire en cas de perturbations, d'intervenir sur place. Il est en effet prévu dans l'organisation interne du travail qu'en de tels cas, les mécaniciens ne mettent le train en mouvement qu'après avoir parlé avec un CLP qui a pris contact auparavant avec l'agent chargé de l'exploitation.

Si le principe du volontariat était vraiment appliqué, la bonne marche du système ne pourrait pas être assurée puisque chaque CLP pourrait choisir de ne pas répondre au téléphone. Le personnel ne serait également plus encadré correctement, ce qui n'est pas le but escompté. Cependant, le service du Personnel écrit dans un document qui nous a été remis que cette disponibilité sur appel se différencie sur plusieurs points déterminants de la définition légale et interne CFF du service de piquet. Elle se rapproche plus d'une intervention volontaire que d'un service de piquet défini. C'est pourquoi les CFF sont d'avis que la disponibilité sur appel selon la Cg 34/98 (instruction sur le service de piquet) et les interventions volontaires ne tombent pas sous les dispositions de l'OLDT art. 8a

et suivants. Nous partageons cette position des CFF sur un seul point : CLP ou CZP ne peuvent pas être soumis au service de piquet selon la définition de l'OLDT art. 8a et suivants, car ils ne collaborent pas directement au rétablissement de situations perturbées ou lors d'événements spéciaux du même ordre. Mais il n'est pas encore vraiment clair que leur « intervention volontaire » n'ait pas tout de même le caractère d'un service de piquet sur le plan des modalités d'engagement. Ce qui est sûr, c'est que les CLP comme les CZP sont obligés d'accomplir ces « interventions volontaires » s'ils veulent continuer à exercer leur activité.

L'employeur doit assumer ses responsabilités Pour être en mesure de juger la situation, il ne suffit pas de déclarer qu'une « intervention volontaire » n'est pas soumise à l'OLDT étant donné qu'elle est plus proche d'autres règlements internes. Car cela ne règle pas quelles dispositions de la LDT et de l'OLDT entrent en ligne de compte dans un tel cas. Les CFF laissent au personnel la responsabilité de décider quelles conditions-cadre appliquer lors d'une « intervention volontaire ». Nous devons chercher ensemble des solutions à ce problème.

AI/FI

l'OLDT sont respectées. Cela n'est possible qu'en notant les heures de manière centralisée et en contrôlant le temps de travail. Les CFF ne peuvent laisser l'entière responsabilité du respect des dispositions légales au personnel, ils sont aussi responsables et doivent contrôler que loi et ordonnance soient toutes deux respectées. Ils doivent aussi garantir à l'Office fédéral des transports (OFT) l'accès immédiat aux données enregistrées en cas d'audit.

Instrument de gestion

Les CFF expliquent la décision de « décharge » les CLP et les CZP de la « contrainte » de noter leurs heures car, étant donné qu'ils sont cadres, ils leur font pleinement confiance concernant les heures de travail accomplies et n'ont pas besoin de preuve. De plus, il est normal de ne pas diriger le personnel sur la base des heures accomplies mais des prestations réalisées. Le temps qu'il a fallu

périeur qui assume ses responsabilités ne laisse pas si facilement de côté l'instrument de gestion qu'est le temps de travail. Car non seulement l'atteinte des objectifs doit être contrôlée, mais aussi le temps nécessaire pour y arriver. Il est ainsi possible d'éviter les burn-out dus à des surcharges.

Les exigences du SEV

OP-ZF s'est déjà penché sur ce problème et a proposé des solutions, mais sans prendre de décision. Le SEV attend des CFF qu'ils introduisent à nouveau l'obligation de noter les heures pour tout le personnel soumis à la LDT et qu'ils s'assurent que ces données soient contrôlées et archivées. C'est le seul moyen d'éviter que lors d'un audit réalisé par l'OFT, le personnel ne soit rendu responsable d'infractions aux dispositions légales.

Ernst Leuenberger est décédé le 30 juin

Aschi va nous manquer

Ernst Leuenberger – Aschi pour les intimes – compte parmi ces personnalités politiques et syndicales peu nombreuses qui restent irremplaçables. Ses amis – mais aussi ses adversaires politiques – l'ont bien compris. Ils étaient un millier à lui rendre un ultime adieu le 8 juillet en la cathédrale de Soleure.

Cet attachement franc et sans fioritures aux aspirations du peuple, son discours clair, enraciné dans le terroir et évitant toute complaisance face au conservatisme dominant, qui pouvait au même instant dégager l'essentiel de la proximité sociale et du progrès social, son espièglerie et ses poses souvent étudiées ne se retrouvent que rarement dans une seule et même personne.

La rencontre avec Willy Ritschard

Aschi Leuenberger était corps et âme un syndicaliste proche du peuple. « Je voulais être paysan », confia-t-il un jour dans un débat télévisé, mais Willi Ritschard l'invita, dans les années 70, à « venir labourer » les terres syndicales soleuroises. Mais même sans le tuyau donné par le grand magistrat socialiste, Aschi aurait eu le syndicalisme dans le sang. Qui l'a vu à l'œuvre vingt ans durant au sein de l'Union syndicale soleuroise, qui l'a côtoyé après 1993, d'abord comme vice-président puis, de 1996 à 2005, comme président du SEV et en tant que vice-président de l'USS, le sait bien: pour Aschi Leuenberger, le travail syndical était profession et vocation tout à la fois. Certes, ce fils d'ouvrier de condition modeste vivant à la campagne n'est pas né syndicaliste, mais la situation sociale vécue dans son enfance a déterminé son engagement politique. Il entame sa lutte inlassable en faveur de la justice sociale comme militant politique sur les

bancs de l'Université et la poursuit une vie durant dans les rangs syndicaux et socialistes. Il savait de quoi il par-

lait. Il était proche des collègues syndiqués, des cheminots ou des vendeuses, des ouvriers ou

des simples paysans et artisans. Fiable, crédible, franc, fidèle à ses principes tout en étant ouvert au compromis, un pragmatique combatif, qu'il

dié sa vie au progrès social. Il pouvait aussi piquer des colères mémorables. Par exemple, lorsque dans un passé récente des grosses nuques est érigée en vertu. Il s'est insurgé contre la mise en question systématique de l'État social, de la responsabilité sociale et des tâches redistributives de l'État. Fin connaisseur de l'histoire suisse, Aschi faisait volontiers des rapprochements historiques. À ses yeux, les enseignements du passé étaient la clé d'un avenir meilleur. Il a toujours insisté sur le fait que le progrès social et économique n'était pas réalisable aussi longtemps que les gens seraient plongés dans l'incertitude sociale et matérielle.

Amis des cheminots

De toute sa capacité argumentative, il s'est constamment fait l'avocat du service public, de l'équipement du pays en lignes de chemins de fer, en services postaux, en télécommunications et en électricité, en tant que parties intégrantes de la sécurité sociale et de la stabilité économique. En qualité de président du SEV et de conseiller national et aux États, il a contribué de manière déterminante à ranger le système ferroviaire helvétique parmi les plus performants du monde et à faire en sorte que les employés de chemins de fer – même s'ils doivent passer sous les fourches caudines d'une semi-libéralisation – puissent travailler sous le régime d'une bonne convention collective de travail. Il a marqué de son empreinte les politiques des transports et sociale de la Suisse.

Un tribun populaire

Aschi fut tout à la fois un tribun populaire n'ayant rien d'un donneur de leçons et un excellent ambassadeur des enjeux politiques, un syndicaliste et un homme politique de proximité. Les syndicats lui doivent beaucoup. Le souvenir de l'ami et compagnon de route, de son entrain et de ses principes nous donne la force de continuer à nous battre pour nos objectifs communs. Pour cela aussi, il reste pour nous inoubliable.

Rolf Zimmermann,
premier secrétaire de l'USS



Son engagement social, son espièglerie et ses poses souvent étudiées ne se retrouvent que rarement dans une seule et même personne.

lait. Aschi écoutait avec une grande attention, et savait toujours donner très vite une réponse politique fondée. Il s'entendait à transcrire en termes politiques les soucis et

des simples paysans et artisans. Fiable, crédible, franc, fidèle à ses principes tout en étant ouvert au compromis, un pragmatique combatif, qu'il

cent on s'est mis à discréditer les droits légitimes des défavorisés et à lancer la chasse aux pauvres dans les médias au prétexte de traquer les abus, alors que la fraude fis-

LE SYNDICALISTE CHEMINOT, L'AMI ET LE CAMARADE

Un homme politique de première grandeur, avec des convictions socialistes solides, acquises en particulier aux côtés de Willy Ritschard, au service d'une vision à long terme dont il ne déviait pas. Le contraire d'un opportuniste. Il n'aimait pas les côtés people de la politique. Par contre, les confrontations d'idées lui plaisaient beaucoup. Ses participations aux débats d'Arena ou bien ses interventions pleines de verve au conseil des États avaient beaucoup d'impact. Avec son expérience de syndicaliste soleurois, il siégea au conseil national de 1983 à 1999. Il en fut le président en 1998, un président unanimement apprécié. Il fut élu au conseil des États en 1999, puis toujours réélu avec des résultats canons, la preuve répétée de la confiance que lui accordaient ses compatriotes.

Le syndicaliste cheminot. En 1992, sur la base des engagements sociaux dont il avait fait preuve, le syndicat des cheminots SEV l'appela comme vice-président pour qu'il complète sa formation afin de prendre la future succession du président romand alors en exercice. Il fut élu lors du congrès de 1997. Comme président SEV jusqu'en 2005, il eut à faire face à la transition entre les anciens CFF et l'entreprise actuelle, avec toutes les mesures de réorganisation qui en découlaient. Tout cela en contribuant à développer parallèlement le système national des transports collectifs pour en faire un service public performant qui dépasse par le haut,

grâce à Rail 2000 et à l'horaire cadencé généralisé, les inconvénients liés aux multiples entreprises aux intérêts partiels divergents. Au niveau du terrain syndical, il eut à introduire le concept des conventions collectives dans la branche des transports publics, un chantier syndical ardu s'il en est, qui s'achève actuellement. Pour lui, la symbiose entre la politique et le syndicat était naturelle, jusqu'au niveau le plus élevé du bien public. Ainsi, comme membre constant des commissions des transports et des finances, également de la délégation des NLFA, Ernst Leuenberger a servi le pays de manière exceptionnelle, véritablement dans le sens du développement humain durable.

L'ami et le camarade. Depuis 1987, j'ai eu le plaisir et le privilège de travailler avec Ernst Leuenberger, au conseil national tout d'abord, puis au conseil des États où je fus son voisin, ainsi qu'au syndicat des cheminots où je fus son vice-président. Parmi d'autres, j'en garde deux images. L'homme qui s'indignait face aux attaques excessives de la droite et qui y répondait du tac au tac, avec brio, toujours en élevant le niveau du débat. Et l'homme qui écoutait, réfléchissait, conseillait les yeux pétillants à travers la fumée, à l'époque, de son brissago tordu. Un homme littéralement exemplaire.

Michel Béguelin



« La réaction disciplinée et responsable des ouvriers a soulevé une vague de sympathie que le canton du Tessin n'avait jamais connue auparavant. »

Publication du rapport sur l'activité du comité de grève des Ateliers CFF de Bellinzone

Pragmatisme et sens des responsabilités

Le comité « *Giù le mani dall'Officina* » a commencé à dresser le bilan de son activité. Fin 2008, il a bouclé les comptes financiers découlant principalement des dons effectués en premier lieu par la population. Le comité a fait vérifier les comptes par une fiduciaire et par une « autorité morale » confiée à trois personnalités : l'ancien conseiller national Pier Felice Barchi, le professeur en économie Christian Marazzi et l'ancien conseiller d'Etat Pietro Martinelli.

Pietro Martinelli a présenté le rapport de l'« autorité morale » le 30 juin, lors de la dernière assemblée du personnel des ateliers de Bellinzone. Il a d'abord rappelé les causes et circonstances de cette grève. Il s'est ensuite attardé sur les aspects liés à la récolte des fonds. Les conclusions de son rapport ont été soumises au vote de l'assemblée. Au vu du large écho que cette grève exceptionnelle a suscité sur le plan national, il nous a paru important de publier les principaux extraits de ce rapport.



Toutes générations confondues ont soutenu les grévistes.

Un événement historique

Le rapport de Martinelli & consorts a d'abord situé cette grève dans son contexte historique. « Déjà en 1894, les ateliers occupaient 425 personnes. Des milliers de Tessinois y ont travaillé durant les 126 années d'activité. L'histoire des Ateliers CFF est donc intimement liée à de nombreuses familles tessinoises, à la ville de Bellinzone, à tout le canton du Tessin et aussi à la Mesolcina, la vallée italophone du canton des Grisons. » Le rapport fait comprendre pourquoi il y a eu une telle vague d'émotion auprès de la population et des autorités tessinoises, suite à la décision prise le 7 mars 2008 par l'assemblée du per-

sonnel de faire la grève. Les CFF avaient refusé de négocier l'avenir des Ateliers avec les ouvriers, malgré le fait que ceux-ci voulaient se présenter aux négociations armés de sérieux arguments pour améliorer la rentabilité. Le soutien de la population a été renforcé par celui des autorités civiles et religieuses, ce que le canton n'avait jamais encore connu. « On rappellera en premier lieu la manifestation du 19 mars à Berne et des 30 mars et 2 avril à Bellinzone avec plus de 10 000 personnes. Durant la grève, la carrosserie des Ateliers était devenue un lieu de rencon-

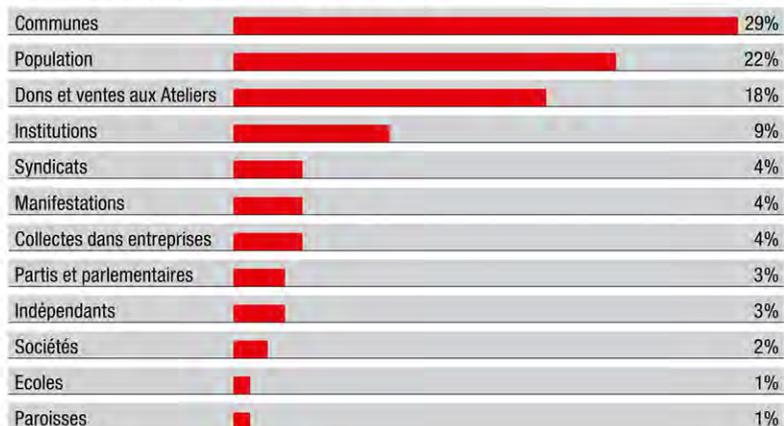
tres et de solidarité pour de nombreux tessinois, et tout le Tessin s'est réchauffé à la chaleur d'un événement exemplaire pour les protagonistes qui l'animèrent et pour les objectifs poursuivis. »

Le rapport relève l'accord du 5 avril 2008, conclu en présence du conseiller fédéral Moritz Leuenberger, accord qui a permis de mettre fin à la grève en échange de l'engagement pris à contre cœur par les CFF de retirer leur projet de démantèlement des Ateliers. Enfin, le rapport signale le nouveau pic de tension survenu au mois de novembre dernier, suite à l'annonce du transfert des Ateliers de la division Cargo à la division Voyageurs CFF.

Fantastique participation

Le rapport fait ensuite état du cadre financier de cette lutte ouvrière. Ce point traduit de manière extrêmement significative l'intensité avec laquelle la population a participé à cet événement. Au total, 1,38 million de francs ont été récoltés en dons auprès de la population, d'associations et d'organismes publics ou privés (voir le graphique ci-contre). A cette somme, il convient d'ajouter 254 000 francs encaissés à la carrosserie par la vente de boissons, repas et divers articles de pro-

La générosité de la population envers le mouvement a impliqué tous les secteurs d'activités



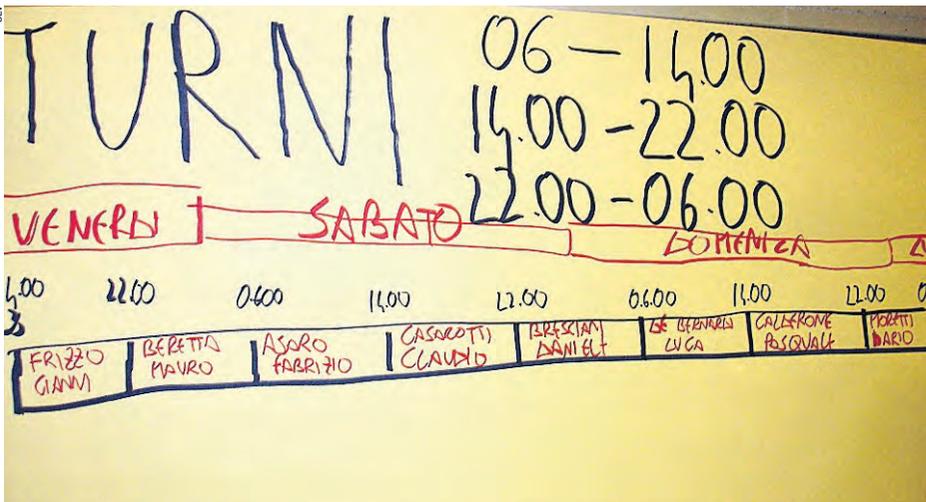
DOSSIER



Le soutien des Tessinois aux grévistes est allé au-delà des clivages entre partis politiques (le Conseil d'Etat in corpore avait participé à la manif du 2 avril à Bellinzone).



Il y a aussi eu un soutien de la population, incroyable et émouvant par son ampleur et son intensité. De nombreuses familles tessinoise ont rendu visite aux grévistes.



Les grévistes ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités, ils avaient même fait un « tableau des tours de service » pour assurer une présence vingt-quatre heures sur vingt quatre au sein des Ateliers CFF.

pagande. Le rapport souligne à juste titre que ce montant a pu être atteint grâce à l'engagement des bénévoles, souvent des membres des familles des grévistes et leurs amis qui se sont dépensés sans compter.

Le 69,4% de l'argent encaissé, soit 1,1 million de francs, a été intégré aux fonds de grève des syndicats qui ont compensé, à hauteur de presque 80%, la perte salariale des grévistes. Près du 15% du « revenu » de la grève a été utilisé pour organiser la grève elle-même, notamment pour payer la facture de 105 000 francs du train spécial de la manifestation du 19 mars 2008 à Berne. Seul le 0,6% a été utilisé pour les coûts administratifs. Au 31 décembre 2008, il y restait au bilan un actif de 250 388.02 francs.

Conclusions du rapport

Les trois auteurs ont conclu leur rapport en sept points que nous reproduisons ci-dessous dans leur intégralité.

- Les fonds récoltés ont été utilisés de manière ciblée afin d'atteindre les objectifs pour lesquels les divers donateurs ont versé cet argent.

- Les fonds ont été judicieusement et parcimonieusement utilisés, comme le démontre la part minimale (0,6%) utilisée pour les dépenses administratives.

- La lutte a été conduite avec un grand sens des responsabilités, en conjuguant l'objectif idéal (sauvegarde des postes de travail, des compétences et de la « mémoire ») et pragmatisme.

- La table ronde présidée par Franz Steinegger a contribué de manière importante à faire discuter les parties et à les faire converger vers un objectif commun. Les représentants du comité de grève ont apprécié le travail de Franz Steinegger.

- Ce ne sont pas seulement les travailleurs des Ateliers, mais aussi l'entreprise toute entière qui a tiré profit de l'heureuse issue de ce conflit, tant du point de vue matériel qu'en terme d'image. Si le fait d'être une

entreprise publique a facilité le travail de médiation, les résultats obtenus pourraient servir de modèle à des employeurs et des ouvriers du secteur privé, pour aboutir au retour souhaitable des critères de responsabilité sociale des entreprises.

- La compétence pour l'utilisation du fonds restant (moins quelques menues dépenses effectuées en 2009) revient évidemment à l'assemblée des travailleurs. Sans entrer dans les détails, nous retenons que la proposition du comité de grève concernant la destination de ce fonds est une nouvelle démonstration d'un sens des responsabilités et de la sensibilité démocratique. Elle mérite l'approbation de l'assemblée des travailleurs.

- En conclusion, les rédacteurs de ce rapport relèvent avec admiration le sens des responsabilités démontré par les parties durant cet épisode exemplaire de l'histoire tessinoise. Une leçon inhabituelle pour nos contrées, sur la façon de résoudre un conflit social de manière réaliste, déterminée et courageuse. Cette leçon a permis d'éviter les faciles échappatoires démagogiques ou de se poser en victimes passives du système. Une leçon que tous les Tessinois et beaucoup d'Helvètes ont su apprécier.

Une association pour le futur

Le rapport suggère enfin une utilisation possible de la somme restante: lors d'une rencontre entre réviseurs et le comité de grève, l'idée de constituer une association a émergé. Sa forme juridique (fondation ou association) resterait encore à définir. On reconnaît que ce fonds est un bien commun, qui doit par conséquent être géré de manière à donner la possibilité à toutes les personnes, associations et institutions publiques de participer à sa gestion. La présentation des comptes 2009 avec présentation des buts de l'association devraient avoir lieu dans le courant cet automne.

Trois questions à Pietro Martinelli, ancien conseiller d'Etat tessinois

« Mon scepticisme a été démenti »

Contact.sev: la grève aux Ateliers CFF a reçu un impressionnant soutien financier lancé par Gianfranco Cotti, Pier Felice Barchi et par vous-même. Une initiative sans précédents dans l'activité syndicale tessinoise. Comment cette idée vous est-elle venue ?

Pietro Martinelli: l'idée revient à Pier Felice Barchi, motivé sans doute par ses aspirations de justice sociale et par son expérience de politique fédérale, lorsqu'il défendait à Berne les intérêts du Tessin souvent victime de préjugés de la part des autres régions du pays. Barchi a téléphoné à Gianfranco Cotti et à moi. Il nous a demandé si nous étions d'accord d'ouvrir, par un versement de 10 000 francs chacun, une souscription en faveur du comité de grève. Je dois avouer que je suis resté en un premier temps très sceptique, car je ne croyais pas au succès de la grève et encore moins au succès d'une souscription. J'ai adhéré à la proposition de Barchi plus par « devoir » que par conviction. Je suis reconnaissant au comité de grève de m'avoir permis de vivre des moments de grandes émotions. Mon scepticisme a été démenti.

Comment avez-vous vécu cette période de grève et les mois de négociations qui ont suivi ?

Avec émotion, durant les rencontres à la carrosserie ou lors des manifestations à Bellinzzone. Cela a réveillé en moi des souvenirs d'un passé que je croyais révolu pour toujours. Avec stupeur, face à l'organisation de cette grève et face à la capacité du comité de grève de réussir à obliger les CFF à une confrontation serrée, chiffres en main et avec à la clé des propositions concrètes pour la survie des Ateliers. Enfin, j'ai admiré la gestion de l'après-grève, j'ai surtout été impressionné par ce que les travailleurs ont réussi à obtenir lors des négociations de la table ronde. Des résultats qui ouvrent de belles perspectives

non seulement pour l'avenir des Ateliers mais aussi dans l'intérêt de tout le canton.

Quels enseignements peut-on tirer de cette grève ?

Il faut souligner l'aspect exceptionnel de cet épisode « historique »: le fait qu'il s'agissait d'une entreprise publique, son symbole pour le canton et le soutien massif des Tessinois à cette lutte ouvrière. Par ailleurs, je crois que c'est tout aussi

important de rappeler que la détermination des ouvriers en grève a poussé la direction des CFF à reconnaître que leurs plans de rationalisation n'étaient pas bons, ni d'un point de vue humain, ni pour l'entreprise elle-même. Sinon ils n'auraient pas signé l'accord à la fin du mois de novembre 2008 suite à la médiation de Franz Steinegger. Cela démontre une fois de plus que les managers peuvent se tromper, qu'ils



Pietro Martinelli.

peuvent même proposer des solutions dommageables pour l'entreprise. Cela démontre aussi que les luttes importantes sont à mener librement, évitant de les organiser selon des schémas préétablis.

Dans ce sens, on peut tirer merci aux ouvriers des Ateliers pour leur ténacité et féliciter leur leader Gianni Frizzo pour son courage et sa sagesse.

Pietro Gianolli

Renato Frizzo, maître-artisan aux Ateliers CFF de Bellinzzone et cuisinier durant la grève

Emotion et enthousiasme

contact.sev: Quels souvenirs gardes-tu de la grève ?

Renato Frizzo : Je me souviens de l'inquiétude et de la nervosité qui régnaient aux Ateliers, mais ce qui m'a le plus marqué c'est l'enthousiasme qui nous a fait vivre cette incroyable expérience.

J'ai appris à mieux connaître de nombreux collègues avec qui je travaillais déjà depuis un certain nombre d'années. Parce que durant la grève nous avons passé de nombreuses heures ensemble aux Ateliers. Nous étions unis coude à coude dans notre action et solidaires l'un

pour l'autre. Il y a aussi eu le soutien de la population, incroyable et émouvant par son ampleur et son intensité. Je me souviens de personnes âgées qui, pour nous aider, venaient régulièrement nous réapprovisionner en nourriture. Je me souviens aussi de la fille d'un collègue retraité qui venait servir les repas durant ses pauses de midi. Il faudrait un livre pour raconter toutes les anecdotes.

Quel était ton rôle ?

Chacun de nous s'est engagé de manière concrète. Les Ateliers fonctionnaient comme un véritable village

et nous avions des tâches bien précises à accomplir: faire les achats, faire le ménage, surveiller... Moi j'ai fait partie du team des cuisiniers. J'ai l'habitude de cuisiner pour des groupes ou des sociétés. Nous étions complémentaires, remplissant chacun les tâches que nous savions accomplir. Et ceci avec l'aide de nos familles. Ma femme, par exemple, elle est venue nous aider au bar pratiquement tous les jours. Cela nous a aidé à contenir notre inquiétude, ensemble nous nous sentions forts. C'est comme si nous avions toujours fait ça... (rires)



Durant la grève, chacun avait sa tâche à accomplir. Au centre, Renato Frizzo, cuisinier.

Et après la grève ?

L'euphorie du début est naturellement passée. Les résultats des travaux de la table ronde nous ont soulagés. Dans mon secteur, aux soupapes, nous sommes actuellement confrontés à une baisse du volume du travail que nos supé-

rieurs qualifient de passage. Les bonnes perspectives existent. Subsiste malgré tout une certaine inquiétude. Peut-être que c'est bien ainsi: pour défendre sa place de travail, c'est important de ne jamais baisser la garde.

Quelles conclusions tires-tu de cette grève ?

Je pense que nous faisons la démonstration que les Ateliers ont toujours eu et continuent toujours à avoir leur importance. Et je suis très orgueilleux de la manière dont le personnel et le comité de grève ont réussi à gérer cette situation de crise.

Gi

BIO

Renato Frizzo, 49 ans, a effectué un apprentissage de serrurier. Après diverses expériences professionnelles, il travaille depuis 21 ans aux Ateliers CFF de Bellinzzone en qualité de maître-artisan. C'est le frère de Gianni Frizzo. Renato Frizzo a toujours fait partie du SEV dont il suit l'activité avec attention. Il est marié avec Daniela et vit à San Vittore GR. Le couple a deux enfants.

■ VPT TPG

« NON » à la commission du personnel

L'assemblée générale statutaire de la section VPT TPG a eu lieu le 28 mai au dépôt de Bachet.

Dans son rapport, le président Vincent Leggiero a relevé que la section connaît un certain renouveau. La volonté d'être un syndicat de proximité se concrétise au

quotidien, notamment par une présence syndicale plus active dans les dépôts. Cet engagement porte ses fruits puisque de nouveaux membres s'engagent dans le syndicat. Vincent signale que le dossier « jugement Orange » est toujours pendant.

Changement au comité

La présentation des comptes par le caissier Michel Blanc révèle une bonne maîtrise des dépenses et le montant mensuel des cotisations reste fixé à 34 francs par membre. Sur demande des vérificateurs Claude Girel et Pierre-Alain Cavin, l'assemblée a approuvé le rapport du caissier. Au niveau des effectifs, la section comptait 625 membres au 31 décembre 2008, le caissier a enregistré l'adhésion

de 54 nouveaux membres. Suite à la démission de François Sottas, c'est à l'unanimité que l'assemblée a élu Christian Abbas pour le remplacer au sein du comité en qualité de représentant des « roulants ».

Entreprise

La direction des TPG évoque l'idée de créer une commission du personnel au sein de l'entreprise. L'assemblée de la section VPT TPG est clairement opposée à ce projet. Non à la mise en place de ce « cheval de Troie » ont affirmés les participants. Par ailleurs, la composition du conseil d'administration des TPG risque d'être modifiée. Le comité de section veille au grain afin que cette restructuration n'affaiblisse pas la représentation du personnel.

Enquête santé

Christian Fankhauser signale que le GATU a lancé au sein des ETC romandes une enquête sur la santé au travail. C'est important que chaque membre y réponde afin d'avoir des données représentatives qui permettront d'agir, particulièrement contre les pressions qui engendrent trop de stress. *NF/AC*



Vincent Leggiero, président de la section VPT TPG.

■ VPT TL

La « sortie poisson » des retraités tl & métro

Rendez-vous a été donné le mardi 23 juin au débarcadère d'Ouchy à 9 heures pour la traditionnelle « sortie poisson » des retraités de la section VPT tl. Le bateau « La Suisse » a quitté le port à 9 h 20. Très sympa, le capitaine nous a autorisés à prendre place en première classe, mais avec consommation. Pas de problèmes, nous avons été vraiment très bien accueillis.

Cette course a rassemblé 95 collègues. Une superbe participation ! Nous sommes arrivés à St-Gingolph à 10 h 15. Le couple Beat et Maurice Moser nous attendait sur le quai. Le temps était nuageux et il y avait de la bise. Faut faire avec, ce n'est pas nous qui commandons le temps. A 11 h 40, nous accueillons Théo et Marguerite Margairaz qui nous viennent directement de Vevey. A

11 h 45 tout le monde a trouvé sa place pour le repas. Après l'entrée, on nous a servi des filets de perches maison, puis le dessert. Service impeccable ! Notre ami Flach a fait le petit discours habituel pour excuser les malades de dernière minute: André et Suzanne Clerc, Louis Freymond, Suzanne Laurent, Jean-Pierre et Madeleine Theules, Charles et Jacqueline Witz, Irène Bataillard et Marius Maillard. Flach a transmis les salutations du président Roland Bergmann et il nous a annoncé notre grande sortie qui aura lieu le mardi 18 août. A noter que Georgette Lavanchy était la doyenne du jour (naissance le 18 novembre 1917) et c'est Simon Andry (8 juin 1921) qui en était le doyen.

Et oui, il est bientôt 15 h, l'heure du bateau pour la rentrée. Pas trop de chance,

car la bise ne s'est pas calmée, et les vagues sont là. Bref le bateau arrive, tout le monde se précipite pour prendre sa place. Le responsable du bateau « Ville de Genève » nous autorise à occuper les premières classes. Le capitaine m'a recommandé de faire le tour des gens pour les informer de rester assis à cause des vagues. Sur le trajet de retour St-Gingolph, Ville-neuve, Lausanne, le bateau a effectué tous les arrêts. Heureusement que depuis Ville-neuve le lac est devenu plus calme, ainsi les gens ont pu se déplacer un peu. Très bonne ambiance à bord, nous sommes arrivés à Ouchy à 17 h 50. Il reste juste le temps au vice-président de trouver le micro pour nous souhaiter une bonne rentrée dans nos foyers. Un grand merci à tout le monde pour cette belle journée ! *Le secrétaire*

■ Commission féminine SEV

Les droits des femmes sont aussi des droits humains

Malgré la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, la violence à l'encontre des femmes est partout. UNIFEM Suisse lutte contre ce fléau avec des informations et des projets.

L'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme dit: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Cela est valable pour tous.

Invitée à prendre la parole le 13 juin à Zurich lors d'une rencontre organisée par UNIFEM Suisse (United Nations Development Fund for Women), Regula Kägi-Diener, professeure de droit à l'Université de St-Gall, s'est demandée « si le mot fraternité incluait aussi les femmes ou si elles étaient au moins prises en compte dans le deuxième article de la Déclaration qui dit notamment qu'il n'y a pas de distinction entre les sexes ? ».

Le secteur public fait mieux que le privé

Selon elle, la réalité est qu'à ce jour, les principes de la déclaration des droits de l'homme ne se sont imposés quasiment que dans le domaine public. La grande partie de la vie d'une femme se déroule dans le cercle privé

où le mode de vie traditionnel est encore très vivace. L'évolution actuelle de la société renforce encore ces traditions qui défendent des valeurs sûres. « C'est pourquoi il est si difficile d'apporter des changements au sein des familles. » Les droits de l'homme sont des lignes directrices mais malheureusement pas encore un bien acquis. Et si ces droits sauront un jour s'imposer dans une société axée sur le profit et face aux fondamentalistes est des plus incertains.

L'ONU lance un projet de saisie des données

Thomas Gass de la Mission permanente suisse auprès de l'ONU à New York a présenté le projet contre la violence envers les femmes lancé l'an dernier par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon. Le but est de récolter au niveau mondial des données sur des actes de violence pour combler les lacunes en la matière. Des résultats ont déjà été obtenus en juin 2008 avec l'adoption de la résolution 1820 de l'ONU qui proscriit, lors de conflits armés, les violences sexuelles contre les femmes en les taxant de crimes de guerre.

Selon Kathrin Arioli du Bureau de l'Egalité entre femmes et hommes du canton de Zurich, en Suisse, la saisie des données n'est pas non plus coordonnée. Par exemple, son canton ne connaît pas la saisie différenciée des données.

Autres informations sous www.unifem.ch

Susanne Held

DÉCÈS

Andrée Blanc, La Chaux-de-Fonds, décédée le 4 juillet dans sa 103^e année. Membre PV Neuchâtel.

Hélène Bruand, veuve d'Edouard, Genève, décédée le 10 juillet dans sa 92^e année. Membre PV Genève.

Aloïs Gay-Fraret, aiguilleur de pavillon pensionné, décédé le 13 juillet dans sa 83^e année. Membre PV Valais.

■ VPT Services ferroviaires

Petite section deviendra grande

Bien que le potentiel soit important, les membres ne s'annoncent pas d'eux-mêmes à la VPT Services ferroviaires. Les responsables de la section font de gros efforts de recrutement. Et ceux-ci portent leurs fruits.

En ouvrant l'assemblée générale, le président de la section, Calogero Ferruccio Noto, a fait la constatation suivante: la section est arrivée à un tournant. Le comité a fourni beaucoup de travail ces dernières années. D'une centaine de membres en 2006, la section est passée à environ 250 membres. Mais même ainsi, la section n'arrive pas à garder des finances équilibrées, c'est pourquoi une solution est recherchée avant d'arrêter définitivement les frais. La vice-présidente Barbara Spalinger, présente lors de l'assemblée, a assuré que « le SEV ne laissera pas la section tomber en faillite ! »

Organiser davantage d'employés

Une partie de la solution pourrait être de recruter encore davantage de membres. La plupart des collègues syndiqués travaillent pour Elvetino SA. Les entreprises Rail-Gourmino, swissAlps et City-



Le service des trains de nuit, l'un des principaux champs de travail de la section VPT Services ferroviaires.

NightLine ont moins d'employés et du coup moins de syndiqués. Il y a encore du potentiel chez DB Voyage et Tourisme et chez Cisalpino. La section entreprend de gros efforts de recrutement, mais elle rencontre plusieurs difficultés: les employés sont éparpillés dans toute la Suisse et dans les pays voisins et nombre d'entre eux pratiquent des métiers peu qualifiés avec les mauvaises conditions de travail et contractuelles qui vont avec, qui reflètent également le haut pourcentage de migrants et de frontaliers qui règne parmi les employés. Les taux de fluctuation de plus de 30% conduisent également à un nombre de démissions au-dessus de la moyenne. Malgré cela, l'objectif est d'avoir 350 membres d'ici fin 2010. La section est actuellement sur le bon chemin !

Objectifs syndicaux

Chaque recrutement n'est cependant réussi, sur le long terme, que si les personnes recrutées remarquent que le syndicat améliore leurs conditions de travail. C'est pourquoi les responsables de la section se sont fixé comme but l'amélioration de la CCT Elvetino et RailGourmino swissAlps et la mise au point d'une CCT pour CityNightLine. Les conditions pour débiter des négociations CCT devraient être obtenues également dans les autres entreprises.

Il est urgent d'améliorer la participation du personnel. Des salaires minimaux et des augmentations réelles de salaire ainsi que de meilleures conditions cadres seront demandés pour tout le domaine des services ferroviaires.

pan/Hes

■ USSC Badminton

Retour des champions

Le 9^{ème} championnat suisse de badminton de l'USSC, organisé par la section du personnel des trains de Lucerne, a démontré que les anciens champions n'étaient pas encore bons pour la retraite !

Le 9^{ème} championnat suisse de badminton de l'USSC, organisé par la section du personnel des trains de Lucerne, a démontré que les anciens champions n'étaient pas encore bons pour la retraite. Les participants, répartis dans les catégories enfants, seniors, dames et messieurs, se disputaient le titre de champion suisse.

Dans la catégorie messieurs, c'est Stefan Götschmann, de Lucerne, qui a

remporté le titre en battant Martin Balz, de Winterthur, par 21:10/21:9. Ce dernier se place donc deuxième et c'est Thomas Rüttimann qui obtient le troisième rang.

Chez les dames, c'est Andrea Stimimann, de l'USSC Simplon, qui a obtenu la première place. Le nombre de participantes était malheureusement très faible. Caroline Frydig-Sommer et Susanne Binder occupent les deuxième et troisième places.

Dans la catégorie seniors, à savoir les plus de 36 ans, Stefan Messerli est monté sur la plus haute marche du podium, suivi par Markus Schwendener (2^{ème}) et Herbert Voney (3^{ème}).

Chez les moins de 16 ans, le podium est le suivant: Patrick Binder (1^{er}), Michael Binder (2^{ème}) et Marco Baumann (3^{ème}).

Alberto Petrillo



Les championnes Caroline Frydig, Andrea Stimimann et Susanne Binder.

■ VPT Neuchâtel - Jura

Rencontre au sommet entre les présidents des sections VPT de l'Arc jurassien

Les présidents ont pris de l'altitude sur les crêtes de Courtelary.

Avant d'entamer la pause estivale, les responsables des sections d'ETC de Neuchâtel et du Jura se sont retrouvés dans le cadre d'une journée de travail, afin de faire le point à la mi-année et poser les bases des futures négociations annuelles.

Répondant à l'invitation du secrétaire syndical Jean-Pierre Etique, chargé de l'encadrement de ces sections, les collègues Denis Burri (TPCV), Sébastien Burgy

(TN), René Tschanz (TRN) et Jean-François Milani (CJ) ont choisi les hauteurs des crêtes de Courtelary (Jura bernois)

à 1200 mètres d'altitude comme cadre de travail. En plus des traditionnelles négociations syndicales, d'autres

dossiers ont retenu l'attention des intéressés comme l'application du jugement Orange et les problèmes de l'Ascoop. Une analyse des sondages (questionnaire envoyé ce printemps aux actifs) montre de fortes divergences quant aux attentes des collègues. Si les salaires sont la préoccupation principale, les questions de temps libre, vacances et retraites anticipées suivent immédiatement. Une dégradation des tours de services et l'augmentation du stress (pour les roulants) font parties des inquiétudes, notamment pour ce qui

est du respect de la LDT. L'intimidation des membres actifs du syndicat devient également une donnée de plus en plus aiguë. Les sujets ne manquent donc pas afin de trouver une justification du combat syndical.

Un tel rendez-vous, assez informel, permet aussi un regard croisé de ce qui se fait ailleurs. Soutien et confiance réciproques sont également régénérateurs pour les soldats du front.

Prendre de l'altitude ne veut pas dire prendre les choses de haut !



Après le travail, vient la soif ! De gauche à droite: Jean-François, Sébastien, Jean-Pierre, Denis. Manque sur la photo, René Tschanz.

Une meilleure participation du personnel au sein des CFF et des ETC serait une bonne chose pour tous

Pouvoir participer c'est le pied

La loi sur la participation en vigueur actuellement prend de l'âge. Une amélioration de cette loi pourrait contribuer à la réalisation des idéaux de partenariat social.

Au début de l'année, quelque 70 représentantes et représentants de directions

d'application, la procédure d'élection, les droits de participation et la protection des représentants des travailleurs.

Nécessité de changements ?

Ruth Derrer a commenté les expériences faites par l'association des employeurs dans le domaine de la participation et a déclaré que, de son point de vue, une révision de la loi serait superflue. La position des syndicats

fabrique de brosses Trisa, présenté par Roland Müller, est particulièrement convain-

d'information du personnel, la nouvelle proposition présente un modèle à plusieurs

13). Les droits collectifs des travailleurs pour la protection des activistes syndicaux

NOUVEAUX MEMBRES DANS LES COMMISSIONS DU PERSONNEL CFF

Les collègues suivants ont été élus au 1^{er} juillet dans les commissions du personnel. Le SEV les félicite et espère pouvoir compter sur une collaboration fructueuse!

Trafic voyageurs

P-VS Mittelland: Jakob Eva, Wegmüller Alfred
P-VS Zürich / Nord-Ost-CH: Dürig René
P-OP IW Yverdon: Martin André
P-OP préparation des trains: De Biasi Juri

Infrastructure

Division (cercle électoral I-FW-UB): Jenni Claude-Alain
I-BF-Chiasso Sm: Gianinazzi Alessandro
I-BF-BFR Mitte: Schweingruber Michael
I-BF-RB Buchs: Faustin Ralf
I-BF-RB Bâle: Walker Armin
I-FW-UB Lucerne: Christen Urs
I-FW-UB Bellinzzone: Alder Peter

Cargo, services centraux et services centraux des unités d'affaire

G-IN-OP-CLZ Bâle: Rüegsegger Markus
G-CH: Spörri Peter
G-CH: Zeder Urs
Asset Management
G-AM-ICH Ticino: Giumelli Luciano

d'entreprises et de services RH, membres de commissions du personnel et juristes se sont rencontrés lors d'une journée sur la participation dans les entreprises. Cette manifestation était organisée par l'Institut de droit de l'Université de St-Gall, en collaboration avec l'Institut de recherche pour le travail et le droit du travail (FAA-HSG).

Points de vue différents

Un des points discutés était la nécessité de modifier ou non l'actuelle loi sur la participation qui date de 1994. Dans son discours d'introduction, Thomas Geiser a présenté les origines et le contenu de la loi qui règle le champ

était défendue par Doris Bianchi de l'Union syndicale suisse. Elle a fait part de ses critiques et conclu en disant que la participation dans les entreprises était basée sur une loi dépassée. Divers orateurs ont cité plusieurs exemples pour démontrer que l'application de la participation dans les entreprises allait bien souvent au-delà du minimum légal, les modèles appliqués étant en général réglés par une convention collective de travail.

Expériences positives

Aussi bien les employeurs que les employés ont fait part d'expériences positives concernant la participation. Le modèle de participation de la



Participer pour ne pas rester les bras – ou les pieds – croisés!

cant. Le modèle est basé sur une participation à tous les niveaux de l'entreprise. Le personnel détient 30 % des actions, représente la moitié des membres du Conseil d'administration, et participe au niveau du comité directeur et dans les secteurs opérationnels de l'entreprise. En tant que copropriétaire de l'entreprise, le personnel a aussi de l'influence sur la stratégie du propriétaire, et ceci avec grand succès. Avec ce modèle de participation appliquant une véritable co-décision, la fabrique de brosses Trisa a pu passer de la 17^e position dans cette branche à la première place en Europe. D'autres entreprises pratiquent aujourd'hui ce modèle avec succès.

De l'information à l'autogestion

Hans Furrer, ancien secrétaire politique des Employés Suisse, a présenté à des représentants des commissions du personnel CFF un projet de révision de la loi sur la participation. Dans trois workshops, les participants ont discuté dans les détails cette proposition de nouvelle loi. Parmi les points principaux du projet se trouvent le champs d'application et l'extension des droits de participation. Là où la loi actuelle ne prévoit qu'un droit

niveaux. Sont prévus le droit à l'information, à la discussion, à la décision, et à l'autogestion. Le projet de loi permet en outre une représentation du personnel dans les Conseils d'administration des sociétés anonymes.

Un autre thème important est l'amélioration de la protection des représentants des travailleurs. Les licenciements prononcés durant une période de protection devraient être nuls. Le manque actuel de protection contre le licenciement a été confirmé par le Bureau international du travail, suite à une plainte déposée par les syndicats (cf contact.sev n°

et des membres des commissions du personnel ont été ratifiés par la Suisse dans la convention de l'OIT. Cependant ils n'ont jamais été appliqués.

Satisfaits grâce à la participation

En résumé, une loi sur la participation plus malléable avec un renforcement des droits de participation améliorerait les conditions de travail et la satisfaction du personnel. Les entreprises en profiteraient elles-aussi, au vu de l'environnement économique actuel.

Walter Buchmann,
secrétaire CoPe Entreprise CFF

FORMATION

L'USS, en tant qu'organisation responsable du **brevet fédéral de spécialiste en gestion et développement des organisations syndicales**, se réjouit de pouvoir annoncer le déroulement des premiers examens professionnels finaux du brevet précité. Ils auront lieu les 24 et 25 février 2010, à Berne. Taxe d'examen: environ 1800 francs (pouvant être partiellement ou totalement prise en charge par les fédérations et autres employeurs). Délai

d'inscription aux examens: 31 août 2009. Déroulement de l'examen: Délai de transmission du mémoire final: 30 novembre 2009. Examen oral: 60 minutes, dont 30 minutes de présentation du mémoire par le/la candidat-e.

Movendo
Case postale
3000 Berne 23
info@movendo.ch

Tél. 031 370 00 70

Toujours actuel: Le Fonds du personnel CFF

Un toit pour tous, tous sous le même toit

Même s'il a plusieurs pères, le Fonds du personnel CFF, que nous présentons ci-après, est quelque chose de bien...

Les différents pères (et mères) du Fonds du personnel CFF sont le fonds de vacances des CFF, la fondation Gertrud Walti, le fonds Guyer Zeller, la fondation Julie Schäfer et la fondation Richard Müller. Il y a trois ans, ces institutions se sont réunies sous le nom de fonds du personnel CFF et elles agissent depuis lors indépendamment des CFF.

Psy à la barre

Le comité directeur, présidé par le psychologue Bruno Worni, est établi aux services centraux, dans le département réseau social du service du personnel. En cas de coûts élevés de dentiste ou de médecin, les employés CFF peuvent s'adresser au responsable du fonds du personnel de leur région. Pour des soutiens dans d'autres situations, ils peuvent se tourner vers les services sociaux des CFF.

De nombreuses possibilités
Le Fonds du personnel apporte son aide en cas de difficultés financières dues à des coûts élevés découlant d'une maladie, d'un accident, d'une invalidité, ou d'un traitement inattendu chez le dentiste, à des obligations familiales comme la formation des enfants, à des problèmes exceptionnels de bouclage du budget, ou à des dettes. Les apprenants doués peuvent demander une bourse pour financer une formation dans des établissements supérieurs. Le fonds Guyer Zeller met à disposition des moyens pour récompenser les collaboratrices et collaborateurs qui, de par leur comportement, ont contribué à éviter des accidents ou des agressions, ont découvert des dommages qui auraient pu être dangereux pour l'exploitation, ou se sont distingués par leur bravoure ou leur courage civil.

Appartements de vacances meilleur marché

Le Fonds du personnel doit financer ses prestations par des revenus sur la fortune. Font partie de cette fortune les appartements de vacances

de Loèche-les-Bains, d'Unterbach et de Scuol. Les collaborateurs et les pensionnés des CFF reçoivent 20 pour cent de rabais dans ces appar-

tenants pour pouvoir bénéficier du rabais.

Maintien du niveau de la fortune
A Unterbach, la fondation

sonnes sont à disposition. A Scuol, chef-lieu de Basse-Engadine, on peut louer 18 appartements pour 2 à 8 personnes.



Les appartements de Scuol ont été remis à neuf à l'extérieur et à l'intérieur, ils attendent la visite des hordes de vacanciers.

tements, voire plus en cas de bas revenu et sur demande de l'intéressé/e. Des actions spéciales offrant des rabais supplémentaires sont aussi proposées. La location se fait par le biais de la Reka – prière de donner le numéro per-

sonne possède 14 appartements pour 2 à 6 personnes. La région dispose d'une bonne offre de sports d'hiver et de possibilités de randonnées en été. Dans la station thermale de Loèche-les-Bains, 7 appartements pour 2 à 4 per-

sonnes Afin d'assurer le maintien du niveau de la fortune, les installations de Scuol ont subi une révision générale.

pan

info@reka.ch

Accords salariaux conclus pour 2009 dans le cadre des conventions collectives de travail

Les augmentations générales des salaires ont la cote auprès des employés

Les salaires conventionnels effectifs augmentent de 2,6% en 2009. Ils montrent une tendance claire évoluant vers une augmentation générale des salaires, au détriment de hausses salariales individuelles.

Selon l'Office fédéral de la statistique, la hausse nominale des salaires fixés dans les principales conventions collectives de travail est de 2,6 pour cent. Cette hausse a été

obtenue par les syndicats lors de négociations parfois difficiles. Dans la branche des postes et télécommunications, l'augmentation est de 3,8 pour cent, le personnel employé dans l'industrie de l'habillement ne reçoit que 1,2 pour cent de salaire en plus. A titre collectif, les salaires ont augmenté de 1,9 pour cent. Cela comprend la compensation du renchérissement et une augmentation réelle des salaires, octroyées à tout le personnel, à l'exception de quelques mesures spécifiques. Les hausses liées à l'expérience, les récompenses

pour les prestations accomplies, les primes et les bonus représentent en tout 0,7% en 2009. Les parts individuelles du salaire sont réparties de différentes manières parmi le personnel.

L'OFS constate que la part des hausses salariales octroyées à titre collectif est prédominante par rapport aux parts d'augmentations individuelles. Ainsi, dans le secteur secondaire, les augmentations générales des salaires accordées par les entreprises représentent 99%, dans le secteur tertiaire, cette part est de 62%.
OFS/Ra

COMMENTAIRE

2,6 pour cent, c'est une augmentation salariale appréciable. Mais le renchérissement annuel moyen représente déjà 2,4 pour cent. Les salaires augmentent, mais le pouvoir d'achat des employés stagne. La tendance à accorder des augmentations générales des salaires se renforce. Les entreprises de trans-

ports publics doivent réagir rapidement à cette tendance car elles gaspillent toujours beaucoup trop d'énergie pour des critères de mesure sensés « motiver » leur personnel. Un « outil de motivation » dont (presque) plus personne ne veut.

Nick Raduner
Secrétaire syndical
Centre de compétence salaires

Angle droit

Quand est-ce qu'un licenciement prend effet ?

Du flot de demandes adressées au team de protection juridique, nous nous efforçons de sélectionner celles qui éveillent un large intérêt.

Des bruits circulent que des postes de travail seront supprimés. Divers collègues ont été appelés au bureau et certains ont déjà reçu leur congé. Je pars en vacances pour deux semaines. Est-ce que mon employeur peut me licencier si je suis en vacances ?

Contrairement à une absence pour maladie, durant laquelle un licenciement ne peut pas être prononcé, pour le moins durant un certain laps de temps, le licenciement peut être donné pendant les vacances de l'employé. Mais sur le plan

juridique, un licenciement représente une « déclaration d'intention unilatérale nécessitant réception ». Cela signifie que la personne qui donne la résiliation doit s'assurer et prouver que sa décision ait bien été reçue. C'est seulement à partir de ce moment que la résiliation peut prendre effet, ce qui est important pour le calcul du délai de résiliation. Si l'employeur écrit un licenciement le 30 du mois et que celui-ci est reçu seulement le 2 du mois suivant, le délai de résiliation est repoussé d'un mois. Pour cette raison, les résiliations sont en général envoyées en courrier recommandé. Mais si dans la CCT ou le contrat de travail individuel, il n'est rien pré-

cisé à ce sujet, la résiliation peut aussi être donnée oralement. Celui qui donne la résiliation doit simplement pouvoir prouver que cela a réellement été fait. En règle générale, il demande à la personne qui reçoit la résiliation de signer une confirmation. Que se passe-t-il si l'employé est en vacances et qu'il ne lit pas son courrier ? Et s'il ne va pas chercher son recommandé ? Pour autant que l'employeur sache que son employé est en vacances (normalement c'est le cas), il doit s'attendre à ce que la résiliation ne soit reçue qu'à son retour. La règle qui dit qu'une lettre recommandée qui n'a pas été retirée jusqu'au dernier jour est considérée comme ouverte, n'est dans un tel cas pas valable (celles et ceux qui trouvent une invitation à retirer un recommandé des impôts dans leur boîte aux lettres peuvent prendre note au passage de cette règle...)

Le team de protection juridique du SEV

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Pietro Gianolli, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: **contact.sev**, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch.

Abonnement annuel (pour non-membres): CHF 40.-

Annonces: Kretz AG, General Wille-Strasse 147, 8706 Feldmeilen, téléphone 044 925 50 60, fax 044 925 50 77, kontakt.annoncen@kretzag.ch, www.kretzag.ch

Pré-press: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen; www.solprint.ch (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

La prochaine édition de *contact.sev* paraîtra le 6 août.

Le délai rédactionnel pour l'agenda et les annonces est fixé au 30 juillet à 10 h.

Es-tu membre SEV ?

Un de tes collègues n'est pas encore membre ?

80% des employés des transports publics sont membres d'un syndicat – rejoignez tous le SEV !

Si tu convaincs un collègue d'entrer au SEV, tu reçois une prime de recrutement de 50 francs.

Nos arguments ?

Le SEV se bat pour:

- des salaires avec lesquels nous pouvons vivre correctement;
- des temps de travail qui nous laissent le temps de vivre;
- des conventions collectives de travail (CCT), qui réglementent nos conditions de travail;
- et beaucoup plus encore...

Une chose est sûre:

plus un syndicat a de membres, plus il est fort !

Et donc meilleures sont les conditions de travail de la branche !



J'adhère au SEV et je reçois automatiquement un abonnement à *contact.sev*.

Je m'abonne à *contact.sev* au prix de 40 francs par année.

Je souhaite profiter d'un abonnement à l'essai (6 éditions).

Nom/Prénom:	Recruté par:
Rue/Numéro:	Nom/Prénom:
NP/Localité:	Adresse:
Tél. (prof.):	Localité:
Tél. (privé):	Tél.:
Date/Signature	

Envoyer à: SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6, ou faxer au 031 357 57 58 (ou envoyer les informations nécessaires par mail à christian.cuenoud@sev-online.ch).

Nous prendrons contact avec toi! Merci de ton intérêt! D'autres questions? info@sev-online.ch ou www.sev-online.ch

Veux-tu recevoir ton propre *contact.sev* ?

Si tu deviens membre, tu recevras automatiquement le journal, car l'abonnement est compris dans la cotisation.

Mais les collègues d'autres domaines de travail et d'autres syndicats peuvent également s'abonner à *contact.sev*. L'abonnement annuel coûte 40 francs.

Où veux-tu tout d'abord profiter d'un abonnement d'essai ?

Tu peux ainsi recevoir gratuitement 6 éditions de *contact.sev*, afin de te faire une idée précise de notre journal.

Un membre SEV présente un attrait de sa région

Le Tour des Deux-Rives sur Vaud et Valais

Michel Tacchini travaille aux CFF en qualité de planificateur des pilotes de locomotives. Il est vice-président de la section VPV Lausanne. Il nous propose une grandiose course pédestre dans les Alpes: le Tour des Deux-Rives.

Le tour que nous présente Michel Tacchini, 45 ans, n'a rien à voir avec une petite promenade digestive. Le Tour des Deux-Rives (rives droite et gauche du Rhône) consiste à parcourir 81 kilomètres de sentiers balisés



Michel Tacchini, vice-président de la section VPV Lausanne et conseiller communal de Collonges (VS).

qui serpentent dix communes valaisannes et vaudaises entre Martigny et Monthey. Cela représente 30 heures de marche à effectuer en trois ou quatre jours. Les amoureux de vacances actives seront comblés car la région regorge d'attraites comme le Musée Gianadda ou les bains thermaux de Lavey.

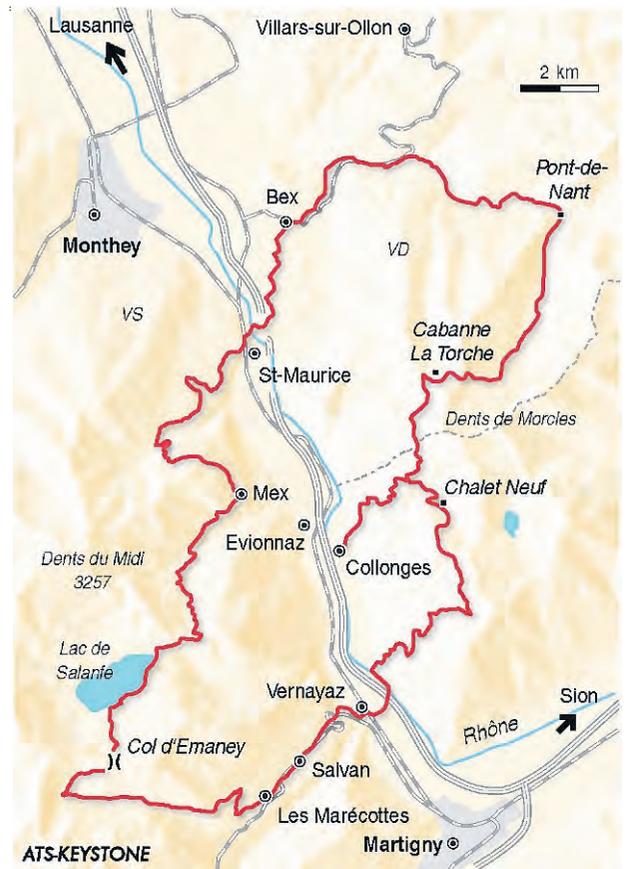
Si Michel Tacchini nous conseille ce tour, c'est tout simplement parce que le tracé passe sur « sa » commune de Collonges dont il est conseiller communal socialiste. Il est le responsable du dicastère de l'environnement, des forêts et alpages ainsi que de la bourgeoisie. Collonges compte 550

habitants, c'est le dernier village valaisan sur la rive droite du Rhône. « Je conseille aux randonneurs de faire étape au Chalet-Neuf, qui se trouve dans ma commune, à 1850 mètres d'altitude, c'est une ancienne étable qui appartient à la bourgeoisie de Collonges. Elle a été complètement rénovée. Les dortoirs peuvent accueillir jusqu'à 32 personnes. Cette cabane se trouve aux pieds des Dents-de-Morcles, c'est un véritable havre de paix. Si vous voulez réserver, téléphonez directement au gardien, 027 767 10 29. »

Le Tour des Deux-Rives varie entre 418 et 2544 mètres. Si l'on ne peut pas le faire en trois ou quatre jours d'affilée, on peut l'effectuer par étapes séparées durant l'été et l'automne. Qui veut aller loin ménage sa monture !

Alberto Cherubini

www.tourdesdeuxrives.ch



PELLET PIOCHE - ERNST LEUENBERGER, UN MONUMENT DU SYNDICALISME



Dessin Alain Pellet, Olon (VD)

IL Y A 50 ANS

Quelques méfaits de la chaleur

Trente-cinq ouvrières d'une entreprise de Minden-sur-la-Weser, où le thermomètre marquait vendredi une température de 37 degrés à l'ombre, ont été prises de malaise en l'espace d'une heure, tant et si bien que tous les employés de l'entreprise durent cesser le travail et rentrer à la maison.

Samedi à midi, à la gare de Lausanne, dans un fourgon postal que l'on était en train de décharger, le thermomètre, qui marquait 44 degrés, a sauté.

Deux wagons de l'express Berlin - Varsovie ont déraillé samedi dernier à 70 km environ de Poznan. A la suite d'une température atteignant jusqu'à 38 degrés à l'ombre, les rails s'étaient tordus.

Le Cheminot, vendredi 17 juillet 1959.

Les organisations de retraitées et retraités mettent les points sur les i

Pauvreté des personnes âgées



Pour contrer la baisse de votre pouvoir d'achat, toutes et tous à Berne le samedi 19 septembre prochain!

Rentes AVS: L'heure est à la compensation du renchérissement. Tous à la manif le 19 septembre!

Il y a plus d'une année, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a voulu « scientifiquement » établir que l'idée selon laquelle les richesses se concentrent chez les retraités n'est pas un préjugé. Résultat: ces derniers devraient s'acquitter d'une contribution de solidarité. Entre-temps, le Conseil suisse (CSA) des aînés et Pro Senectute ont répliqué avec deux études prouvant l'existence d'une pauvreté des personnes âgées, chez qui les inégalités sociales sont même plus prononcées que pour le reste de la population.

Déclaration de guerre

Le conseiller fédéral Pascal Couchepin aimait faire de la provocation aussi en matière de prévoyance vieillesse. Au printemps 2003, il profita de son « pèlerinage » sur l'île Saint-Pierre pour lancer la retraite à 67 ans. Cinq ans plus tard, l'OFAS lançait l'idée d'une contribution de solidarité versée par les retraités, une idée (abusivement) tirée d'une étude commandée aux

professeurs Wanner et Gaba-dinho (« La situation économique des actifs et des retraités », Berne, PFAS, 2008). L'OFAS concluait que l'introduction d'une telle contribution de solidarité « permettrait de tenir compte [du fait que] le risque de pauvreté concerne principalement certains groupes d'actifs de moins de 50 ans ». C'était là sciemment programmer une guerre entre les générations.

Les organisations de retraités réagissent

Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase, aussi pour le CSA et Pro Senectute, les deux grandes organisations de personnes à la retraite. Le CSA chargea l'Institut de travail social de la HES de Saint-Gall (technique économie et travail social) d'étudier la situation économique des personnes âgées. Auteur de l'étude « Préjugés et faits concernant la situation économique des personnes âgées » (Berne, Conseil suisse des aînés, 2009, téléchargeable sur www.ssr-ca.ch), le professeur Rehberg y critique la fragilité de la méthode appliquée par l'OFAS au travail des universitaires genevois, regrettant que cet office livre ainsi au

débat une contribution unilatérale et peu objective. Le professeur Rehberg montre entre autres, dans une présentation très lisible, que la part de pauvres parmi les jeunes et les personnes âgées est à peu près la même et que les inégalités socio-économiques sont plus marquées chez celles-ci. Il fait également apparaître que la pauvreté des jeunes est souvent passagère, alors qu'elle est souvent insurmontable chez les personnes âgées, que les prestations sociales fournies librement par ces dernières sont très importantes et qu'ainsi, la solidarité entre les générations fonctionne parfaitement. Pour réponse à la contribution de solidarité versée par les retraités, il propose un impôt sur le capital.

Vivre avec une marge de manœuvre réduite

Récemment aussi, l'étude de Pro Senectute sur la pauvreté des personnes âgées aboutit aux mêmes conclusions que celle du CSA. Saluant le fait que l'évolution de la prévoyance vieillesse (1^{er} et 2^e piliers) a concrètement et nettement amélioré la situation des personnes âgées et constitue une des principales bases de la prolongation de l'espérance de vie, cette étude souligne

que la pauvreté des personnes âgées est toujours là. Et même qu'elle croît à nouveau depuis quelques années, alors que la part des bénéficiaires des prestations complémentaires (12%), est, elle, restée inchangée. Mais, avec 18% de personnes âgées pauvres, la Suisse est bien en dessous de la moyenne de l'OCDE (13%).

L'étude de Pro Senectute repose sur une base plus large que celle du CSA. Dotée de parties historique, sociologique et sociopolitique, elle dresse un tableau global de la problématique. Proposant une vaste bibliographie et une vue d'ensemble des lois concernées, ses considérations sociologiques se basent sur des enquêtes réalisées auprès des bureaux de consultation de Pro Senectute, qui conseillent 30 000 retraités par an. C'est là une réponse impressionnante aux préjugés répandus sur la « génération argentée ».

Tout le monde à la manif du 19 septembre: pour du travail et des rentes garanties !

Étant donné la situation des retraités de ce pays, les récentes tentatives de la majorité parlementaire bourgeoise de remettre en question l'adaptation des rentes AVS à

l'évolution du coût de la vie et des salaires, et de faire massivement casquer les retraités pour assainir leurs caisses de pension, sont, socialement et conjoncturellement, une provocation et une stupidité. C'est pourquoi le président de l'Union syndicale suisse, Paul Rechsteiner, a déposé une motion demandant une adaptation extraordinaire des rentes AVS selon l'indice mixte.

Caisse de pensions CFF

Simultanément, les retraités du SEV demandent à toutes les organisations de retraités de les soutenir dans leur lutte pour le financement à près coup de la Caisse de pensions des CFF, une mesure rendue nécessaire par une externalisation de la caisse qui ne s'est pas faite correctement.

Pour toutes ces raisons, les retraités des syndicats manifesteront nombreux le 19 septembre sur la Place fédérale pour la sécurité des rentes et du travail pour tout le monde. Les autres organisations de retraités en feront sans doute autant et viendront aussi revendiquer à cette même date dans la capitale.

Peter Sigerist, secrétaire central de l'USS/fq

Christiane Borrat-Besson

« Cricri », la cheffe de gare de Champéry

Cela fait 35 ans que Christiane Borrat-Besson travaille sur la ligne de l'AOMC (Aigle – Ollon – Monthey – Champéry).

Vive, souriante, Christiane Borrat-Besson rayonne dans sa gare de Champéry, à 1050 mètres d'altitude. « Cricri, tu nous donnes le départ s'il te plaît » lui demande l'un de ses collègues conducteur de train. Christiane Borrat-Besson – ou Cricri pour ses collègues et la clientèle du coin – sort de son bureau et appuie sur les touches du tableau de commande. Le train

peut partir, serpenter la vallée, rejoindre la plaine du Rhône et ses communes de Monthey, Ollon et Aigle. « A mes débuts, je donnais le départ avec la palette puis par la suite un signe de la main au conducteur suffisait. Mais, depuis quatre mois le réseau est automatisé. »

Gare moderne

Derrière son guichet, Christiane Borrat-Besson sert une clientèle aussi bien touristique que locale. « C'est primordial d'avoir des connaissances d'anglais et d'allemand. En hiver, nous avons énormément de skieurs qui arrivent en train et prennent le téléphérique qui les amène sur le domaine des Portes du Soleil. » La gare de l'AOMC et la station de départ du téléphérique sont intégrées dans le même bâtiment. Un

aménagement moderne et bien conçu, le départ de la cabine étant de plein pied avec le quai de la gare. Durant la saison d'été, de nombreux vététistes et marcheurs transitent par la gare. Les adeptes de vélo MTB (mountain bike) arborent casque, lunettes et combinaison intégrale. « Lorsqu'il pleut, faut les voir, ils sont recouverts de boue! » s'exclame Christiane dans un grand éclat de rire.

La gare c'est « son » affaire

« Si je devais refaire un métier, je referai le même. Après une période de vacances, je suis toute heureuse de reprendre mon travail. Ce que j'apprécie par-dessus tout ici, c'est le contact avec la clientèle et aussi le contact avec mes collègues. Nous formons vraiment une bonne équipe à l'AOMC. Et puis je

suis indépendante » Outre les renseignements, la vente de titres de transport nationaux et internationaux, ainsi que de donner le départ des trains, la cheffe de gare de Champéry offre les prestations d'une agence de voyage, « j'organise des voyages pour des groupes et effectue du change à un taux préférentiel pour mes clients ». Lorsqu'elle parle de sa gare, ou de ses clients, on a vraiment le sentiment que cette gare lui appartient, que c'est « son » affaire. « Même dans la rue, les gens me demandent des renseignements sur les horaires des trains. » A Champéry, grâce à Christiane Borrat-Besson, le chemin de fer offre un bel exemple de service public de proximité.

Alberto Cherubini

BIO

Christiane Borrat-Besson est née le 14 juillet 1957 à Monthey. Elle est veuve et mère de deux fils adultes. Elle habite à Val-d'Illiez. Elle a commencé à travailler à l'AOMC en 1974. En septembre 1979, elle a été nommée auxiliaire du chef de gare de Champéry puis, au départ à la retraite de ce dernier en 1989, elle est devenue elle-même cheffe de gare. « J'ai déjà usé quatre directeurs » glisse-t-elle sur un ton amusé. Une semaine par mois, elle distribue à titre bénévole des repas au domicile de personnes âgées, dans le cadre de l'association « Aide et solidarité villageoise ». Elle est membre de la section VPT Plaine du Rhône. « Je suis syndiquée par nécessité et par solidarité. Nous avons une section qui fait du bon travail. »



Christiane Borrat-Besson, une cheffe de gare au tempérament solaire aux pieds des Portes du Soleil.

Séverine Roulier